

ASSEMBLEE PLENIERE DU 3 JUILLET 2009

**CONTRIBUTION DU C.E.S.R. DE LA REUNION
AUX ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention)

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Introduction..... | 3 |
| A – Des Départements et des Régions d’Outre-mer différents..... | 3 |
| B – L’organisation des Etats généraux..... | 3 |
| C – Le rôle et la contribution du C.E.S.R. | 5 |
| Pour une nouvelle étape partagée du développement de la Réunion..... | 8 |
| A – L’ouverture sur le monde..... | 8 |
| I. L’ouverture des Hommes..... | 8 |
| II. L’ouverture des entreprises..... | 9 |
| III. L’ouverture des infrastructures..... | 9 |
| B – Vers l’excellence réunionnaise..... | 10 |
| I. Construire le modèle économique à partir du tissu existant..... | 10 |
| II. La compétitivité humaine..... | 12 |
| III. La compétitivité économique..... | 14 |
| C – Le territoire réunionnais dans de nouvelles dimensions..... | 20 |
| I. Un capital territoire..... | 20 |
| II. Compétitivité et attractivité du territoire de l’île..... | 22 |
| III. Un « grand territoire » à l’échelle du monde..... | 24 |
| Des axes stratégiques retenus..... | 27 |
| A – Les axes stratégiques confirmés..... | 27 |
| I. Lutte contre l’illettrisme..... | 27 |
| II. Elévation des compétences..... | 28 |
| III. Ouverture vers et sur le monde..... | 28 |
| IV. Mise en œuvre d’une nouvelle gouvernance et d’une plus grande transparence..... | 29 |
| V. Quelques autres axes..... | 30 |
| B – La déclinaison en actions de certains de ces axes stratégiques en fonction des thématiques ateliers..... | 31 |
| Axes stratégiques des ateliers..... | 32 |
| Des actions à mettre en œuvre..... | 34 |
| - Fiche atelier 1 (Formation des prix, circuit de distribution, pouvoir d’achat)..... | 35 |
| - Fiche atelier 2 (Productions locales, conditions d’un développement endogène)..... | 38 |
| - Fiche atelier 3 (Grands projets structurants, conditions d’un développement durable)..... | 42 |
| - Fiche atelier 4 (Rénovation du dialogue social, formation professionnelle)..... | 47 |
| - Fiche atelier 5 (Gouvernance)..... | 50 |
| - Fiche atelier 6 (Insertion des DOM dans leur environnement régional)..... | 53 |
| - Fiche atelier 7 (Egalité des chances, promotion de la diversité, insertion des jeunes)..... | 56 |
| - Fiche atelier 8 (Identité, culture, mémoire)..... | 59 |
| Déclarations (AREP/URIOPSS - CFTC/CFDT/UNSA/CGTR - CFE-CGC)..... | 62 |
| Contributions, rapports et avis du C.E.S.R. de la Réunion..... | 68 |
| Annexes..... | 70 |

INTRODUCTION

A - Des Départements et des Régions d'Outre-mer différents

Les Outre-mer français, la Réunion en particulier, sont confrontés, depuis des décennies, à des problèmes qui sont intrinsèquement liés à leur développement. Nombreuses ont été les manifestations des populations dans le but de réclamer la mise en œuvre de ce qu'elles avaient revendiqué dans les années 1930 : être des départements français à part entière et non des Français entièrement à part.

Ces 50 dernières années ont été ponctuées par des demandes et des luttes pour avancer vers cette reconnaissance et obtenir plus d'égalité ; celle sociale, plus facile à mettre en œuvre, a primé sur « l'égalité économique ».

Certes de nombreuses avancées ont été réalisées. Mais, force est de constater, en regard des données sociales, économiques et sociétales, que les Départements d'Outre-mer ont encore des retards sur l'objectif fixé. Ce constat est toutefois à relativiser tant par rapport à leur environnement régional que par les avancées des régions hexagonales.

Afin de continuer leur développement, les défis que les Outre-mer ont à relever sont multiples et doivent prendre en compte une double, voire triple dimension : d'une part, leur intégration à la société française et à l'Union européenne, d'autre part leur environnement régional et enfin celui mondial.

Dans ce contexte, il n'est donc pas étonnant que des mouvements sociaux soient nés dans les Outre-mer au cours de cette dernière année. Ils résultent de la conjonction des crises mondiale, française et domienne : mondiale dans leurs dimensions économique, alimentaire, énergétique et financière ; française dans celles découlant des précédentes, mais aussi d'une inquiétude face aux mouvements de réformes (Loi de finances 2009, RGPP, réforme territoriale, ...); domienne par leurs retards persistants et leurs handicaps (petites économies insulaires, éloignement, démographie, ...) et pour la Réunion, liées notamment à la fin d'un cycle de grands travaux non relayés temporellement.

Face à ce constat qui est largement commun à tous les DROM, l'approche de chacun des Outre-mer est à la fois nouvelle et novatrice. Elle a été longtemps demandée par le C.E.S.R. de la Réunion : nous ne sommes pas tous identiques. Entre autres, nos peuplements, notre environnement géographique et géostratégique, notre culture sont différents.

B - L'organisation des Etats généraux

Confronté aux événements de ces derniers mois, en particulier à la Guadeloupe, le Chef de l'Etat a souhaité se saisir du dossier de l'Outre-mer. C'est ainsi qu'il a reçu les élus des quatre départements d'Outre-mer (Parlementaires, Présidents des collectivités régionales et départementales) et, dans le cadre d'une déclaration liminaire, leur a donné les raisons et les objectifs de cette rencontre. Il a annoncé, en particulier, l'organisation des Etats généraux de l'Outre-mer, n'écartant pas du champ de la discussion le domaine institutionnel et son éventuelle évolution. Ces Etats généraux doivent voir leurs conclusions à Paris et la tenue d'un Conseil interministériel pour arrêter les premières décisions d'un vaste plan de modernisation de l'Outre-mer.

Un communiqué officiel du SEOM a annoncé « La préparation des Etats généraux de l’Outre-mer » ainsi que les thématiques qui sont passées de 5 à 8, après consultation et sur proposition des élus de l’Outre-mer. Le but de ces Etats généraux est d’« **Organiser une vaste consultation participative qui permette de mettre à plat les politiques publiques conduites en Outre-mer et construire ensemble un avenir dans le respect et le dialogue** ».

I. Une incompréhension

Une caractéristique de cette initiative réside dans le fait qu’elle est perçue par une très grande majorité des acteurs économiques et sociaux, et le C.E.S.R.¹ de la Réunion comme étant une vision « d’en haut » et qu’elle a été conçue comme telle : une organisation très verticale venant de Paris, sans concertation avec les forces vives, sociales et économiques de la Réunion. De manière globale, il est ainsi constaté :

- Des Etats généraux locaux, dans chacun des départements certes, mais qui débutent et se concluent à Paris par un document de synthèse (avec le risque de ne pas s’y retrouver) ;
- Une désignation, de Paris, d’un coordonnateur national, de « responsables de la consultation locale auprès du préfet » (hauts fonctionnaires) dans chacun des départements, tous responsables vis-à-vis du gouvernement ;
- Une désignation précipitée de présidents et de rapporteurs d’ateliers sans tenir compte de la bonne gouvernance si souvent mise en avant ;
- Un calendrier « contraint » qui ne s’appuie pas sur la situation du terrain, mais déterminé uniquement en fonction de Paris ;
- Une interrogation face à la mise en œuvre d’une Loi (celle du 27 mai 2009) qui balaie d’un revers de main les demandes des acteurs socioéconomiques de la Réunion, et ce sans justification ;
- Des thématiques qui ne correspondent pas à la vision et aux déclarations faites sur la diversité de l’Outre-mer, donc au vécu de chacun des Outre-mer.

Par ailleurs, une certaine méfiance est de mise. En particulier, nombre de responsables ont en mémoire les diverses réunions (assises, colloques, Grenelle, ...) faites depuis 10 ans et plus, tant Outre-mer qu’à Paris, avec l’objectif de formuler des propositions et qui, au final, n’ont guère été retenues. De plus, une certaine confusion s’installe du fait du traitement simultané de l’immédiateté d’une part et du long terme et du structurel d’autre part.

Malgré tout, il est apparu rapidement au plus grand nombre des acteurs que ces Etats généraux sont une opportunité qu’il faut d’abord savoir saisir, mais surtout s’approprier.

II. L’opinion du C.E.S.R. et ses interventions

Les membres du Conseil Economique et Social Régional de la Réunion partagent majoritairement cette opinion. Ils ont tous estimé cependant qu’il faut « réunionniser » les Etats généraux en articulation et en complémentarité avec les « Etats généraux de l’Outre-mer ». Autrement dit, permettre à « *chaque territoire (de) se réapproprier son destin* », permettre à « *chaque citoyen (de) se sentir partie prenante d’une République (...) réelle (...) qui se manifeste dans la vie de tous les jours* », et enfin, « *permettre à chaque département d’Outre-mer de trouver les voies de développement qui lui sont propres* ».

¹ Voir courriers du C.E.S.R. aux Préfets MACCIONI et SAMUEL en annexe.

En ce sens, au plan local, le C.E.S.R. a souhaité donner toute sa dimension à l'événement, d'abord pour le différencier par rapport aux multiples initiatives précédentes, qui ont peu abouti, ensuite comme exercice de démocratie « participative » et vivante. Le but visé étant de faire partager l'idée que ces « Etats généraux » ne sauraient être une finalité, mais bien au contraire le début d'un processus qu'il conviendrait de faire vivre et perdurer.

C'est ainsi que le C.E.S.R. s'est mobilisé. Ses commissions se sont réunies dans un premier temps pour débattre et formuler des propositions sur la méthode pour ces Etats généraux. Il en a résulté des inquiétudes et des demandes d'informations qui ont été formalisées dans des courriers adressés au Préfet de la Réunion et au Préfet Samuel. En particulier, il a été souhaité une modification de l'organisation (voir annexes : courriers et document sur l'organisation).

Face à ces demandes, le calendrier a été assoupli, les thématiques plus ouvertes. Il a même été proposé que le Conseil puisse jouer un rôle plus actif dans l'organisation de cette réflexion.

III. La saisine du Président du Conseil régional

Par courrier en date du 19 mai dernier, le Président du Conseil régional de la Réunion a saisi, conformément à l'article L 4433-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le C.E.S.R. de la Réunion afin que son conseil puisse « adresser au Conseil Régional une contribution dans des délais compatibles avec le calendrier des Etats Généraux et celui de la réflexion régionale ». Il était par ailleurs indiqué que « si les thèmes proposés par le Gouvernement aux Etats Généraux peuvent servir de cadre de référence pour votre contribution, cette dernière peut être librement enrichie des sujets que votre Conseil jugerait pertinents d'aborder s'agissant du développement de notre île et des enjeux auxquels elle est confrontée. »

C - Le rôle et la contribution du C.E.S.R.

Nonobstant la saisine du Président du Conseil régional à laquelle il se doit de répondre, le C.E.S.R. a souhaité apporter sa contribution à la réflexion menée sur le devenir de la Réunion. Les réflexions et propositions qui y sont faites ne partent pas de rien.

I. Le rôle

Le rôle du C.E.S.R., depuis sa création, a toujours été de faire en sorte de proposer des solutions pour la Réunion. Est-il nécessaire d'évoquer les dossiers récents du Chikungunya, des transports, du CHU, de l'environnement ? ... Est-il nécessaire de rappeler qu'il a toujours été en prise avec son environnement, celui alentours (A.P.E.) et celui plus lointain (RUP, Union européenne, ...) ?

Il importe aussi de rappeler que le Conseil Economique et Social Régional de la Réunion rassemble des représentants du monde économique, social et sociétal. Il se veut ainsi représentatif de la société civile organisée de son île. D'autant plus, au moment où se mène une réflexion sur l'organisation et la composition du C.E.S.E.², il a, pour sa part, lors de son précédent renouvellement, pris en considération l'évolution de la société réunionnaise dans ses diverses dimensions.

Il ne faut par ailleurs pas oublier l'existence, à la Réunion, d'un second Conseil consultatif : le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement.

² Conseil Economique, Social et Environnemental.

Lieu où les forces vives se retrouvent, dans leur diversité, le C.E.S.R. est porteur des demandes et des attentes de ceux qui souhaitent, « au-delà des déclarations partisans, que des solutions soient trouvées de manière pragmatique au plus près des intérêts de leurs mandants, avec pour fil conducteur celui de l'intérêt général ».

Après des débats dignes, pas toujours sereins, et de véritables confrontations des idées, les avis et propositions du C.E.S.R. de la Réunion sont adoptés dans leur quasi-intégralité de manière unanime par ses membres.

C'est dans ce même esprit de travail et de recherche de l'intérêt général que le C.E.S.R. a entrepris de rédiger sa contribution.

II. La contribution

Ce travail n'a pas été facile et a été réalisé dans un temps contraint. Certaines des recommandations ou propositions du C.E.S.R. ne se retrouvent pas dans ce document. Il est cependant possible de s'y référer à partir des différents rapports et/ou avis qui se trouvent sur son site³.

1 - Une synthèse des documents d'orientation stratégique de la Réunion

Pour permettre une réflexion à moyen et long terme et répondre ainsi aux besoins de la Réunion de demain, le C.E.S.R. a souhaité depuis très longtemps qu'un document de référence concernant le développement puisse être adopté par l'ensemble des acteurs de l'île. Il a souvent regretté, durant des années, qu'un tel document n'existe pas. Puis, il a constaté, au cours de ces derniers mois, la multiplicité de tels documents de référence. Aussi, il a demandé qu'une synthèse, acceptable par l'ensemble des acteurs, en soit réalisée. Cette dernière a été élaborée par le C.R.I.⁴ à partir des documents stratégiques pour la Réunion (PR2D, SDADT, GERRI, ou encore Ile verte). Le C.E.S.R. s'en est inspiré pour rédiger la partie intitulée « Pour une nouvelle étape partagée du développement de la Réunion ». Son souhait est que ce document, amendé, enrichi par les décideurs politiques, puisse être adopté et porté par tous dans les années qui viennent.

2 - Des axes stratégiques retenus

Bien que la répartition des thèmes dans les différents ateliers des Etats généraux puisse lui paraître artificielle, et comme indiqué ci-avant, le C.E.S.R. a fait en sorte de revisiter l'ensemble de ses propositions ou recommandations, préconisations de ces dernières années, dans la logique de ces ateliers.

Il a souhaité les présenter par le biais d'une synthèse à partir d'axes stratégiques qui lui semblent devoir orienter les décisions pour poursuivre le développement de la Réunion en donnant une priorité à ce qui touche l'emploi. Au fil de ses rapports, le C.E.S.R. a notamment demandé :

- L'amplification de la lutte contre l'illettrisme,
- L'élévation des compétences,
- L'ouverture vers et sur le monde,
- Une continuité territoriale durable et responsable, au service du développement local,

³ www.cesr-reunion.fr

⁴ Comité régional pour l'innovation.

- La transparence sur l'ensemble des données existantes et qui font polémiques : prix (montant et formation), revenus (qu'ils soient salariaux ou autres), chômage, importation, taxes et impôts, ... permettant aussi l'évaluation des politiques publiques,
- La mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance.

Dans la présente contribution, et dans sa logique emploi et production, et pour la réussite de tous, il propose une priorité pour chacun des ateliers (dans l'ordre de ceux-ci) :

- Pour l'atelier 1 : Avoir une vraie continuité territoriale pour compenser le handicap de la distance ;
- Pour l'atelier 2 : Généraliser la structuration en filières ;
- Pour l'atelier 3 : Faciliter les communications et les échanges ;
- Pour l'atelier 4 : Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle ;
- Pour l'atelier 5 : Instaurer une démarche d'évaluation des politiques publiques ;
- Pour l'atelier 6 : Développer, à la Réunion, une vision commune et partagée en matière de coopération ;
- Pour l'atelier 7 : Lutter contre l'illettrisme pour l'éradiquer ;
- Pour l'atelier 8 : Développer une véritable politique d'éveil à la culture dès le plus jeune âge.

3 - Des actions à mettre en œuvre

L'ensemble de ces axes stratégiques ainsi que les pistes d'actions à mettre en œuvre qui en découlent, terminent cette contribution. Ces dernières ne peuvent prétendre à l'exhaustivité et sont présentées sans hiérarchisation et priorisation.

Pour terminer, le C.E.S.R. souhaite soumettre une réflexion complémentaire à la sagacité de nos gouvernants : Peut-on parler de «*mieux se sentir au sein de la République*» alors que lors de ses déplacements au sein du territoire français, entre la Réunion et la France hexagonale, le citoyen domien français (et européen) a droit à 4 contrôles d'identité, contrairement à ce qui se passe sur le territoire hexagonal, voire même européen ?

POUR UNE NOUVELLE ETAPE PARTAGEE DU DEVELOPPEMENT DE LA REUNION

A - L'ouverture sur le monde

A la Réunion, les cinquante dernières années ont principalement été consacrées à la mise à niveau des standards sociaux et des infrastructures, mise à niveau qui n'est d'ailleurs pas encore atteinte. Ce choix a permis de tirer la croissance par la consommation et la commande publique. Il montre aujourd'hui des limites. Pour poursuivre son développement, la Réunion doit consolider ses ressources tant en renforçant et multipliant sa capacité de production, en s'appuyant sur les savoir-faire acquis, qu'en développant son potentiel de création de richesses de par l'évolution quantitative et qualitative de sa population.

Elle doit bien sûr renforcer la sécurité de la population en améliorant notamment sa capacité à satisfaire ses besoins. La dimension du seul marché local ne suffit plus à poursuivre ces objectifs. Elle ne permet pas aux entreprises réunionnaises ni de rentabiliser au mieux leurs investissements innovants, ni d'offrir aux Réunionnais les emplois valorisant leur formation. **La Réunion se doit donc d'aller au-delà de sa relation privilégiée avec la France et l'Union Européenne** et doit relever le triple défi de son intégration régionale, européenne et mondiale.

Relever ces défis nécessite de prendre en considération les nouvelles, et futures, **règles européennes et mondiales**. Leurs évolutions récentes (OMC, Accords de Partenariat Economique), les perspectives à court terme (échéances de la PAC, des fonds structurels européens, de la renégociation des accords sucriers, de l'octroi de mer) renforcent l'impératif de compétitivité pour la Réunion, ses habitants et ses entreprises.

Si la « construction d'une communauté économique de l'océan Indien et de ses rives » est un objectif prioritaire stratégique partagé, il comporte toutefois la nécessité de la **hiérarchisation des cibles**. D'abord les îles voisines, ensuite les pays ou continents d'où viennent des composantes de la population réunionnaise (Chine, Inde, Afrique). Cette priorisation ne doit pas abandonner les relations et flux existants (Europe), mais doit aussi ne pas exclure d'autres espaces : pays pauvres ou émergents ou pays plus lointains, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, ...

Cette nouvelle donne économique doit intégrer la **solidarité régionale** face aux déséquilibres planétaires. Elle doit prendre toute sa dimension, en particulier dans les champs de la sécurité alimentaire et des énergies renouvelables. La relative avance de la Réunion dans ces domaines représente ainsi un atout qu'elle se doit de valoriser.

I. L'ouverture des Hommes

Elle passe par un travail de fond sur la formation tant initiale que continue : enseignement des langues, formation aux techniques de l'international, montée en puissance des filières de haut niveau pour engendrer une attractivité internationale.

Elle passe aussi par la mise en place de pratiques de gouvernance associant tant les différentes sphères des décideurs que le plus grand nombre, sans négliger la nécessaire information.

II. L'ouverture des entreprises

L'enjeu est d'inciter des entreprises installées sur le marché local à aborder un marché plus vaste que celui intérieur, tout en les aidant à « gommer » le handicap du différentiel du coût de production. Certes, la dissymétrie instaurée par les APE dans les tarifs douaniers, les difficultés liées à la solvabilité de pays tiers voisins ainsi que les conditions de communications ne favorisent pas l'accès à ces marchés. Il y a donc nécessité de construire à la fois des synergies et des complémentarités dans le cadre de **stratégies communes (co-développement)** tout en utilisant tant les programmations européennes ou mondiales existantes que les opportunités de « niches » qui peuvent se présenter.

Un travail de communication, d'accompagnement technique, d'évaluation objective des risques et opportunités pour chaque secteur et chaque entreprise volontaire doit donc être mené pour passer d'une « ouverture subie » à une « ouverture voulue ». Des pistes opérationnelles ont déjà été amorcées :

- communication sur les expériences internationales réussies et généralisation d'un **dispositif de diagnostic des entreprises candidates à l'export** ;
- constitution de **groupements d'entreprises** visant à atteindre la masse critique permettant d'aller sur le marché international ;
- valorisation du **potentiel de la diaspora** en l'utilisant comme réseau opérationnel de « réceptifs » dans les pays cibles.

La mise en œuvre d'une stratégie d'internationalisation des entreprises passe par l'adaptation des cadres d'intervention et doit s'appuyer sur un **dispositif et des outils financiers mutualisant les moyens publics et privés dans une prise de risques au service du développement de la Réunion**. Elle suppose également la remise en question des freins résultant des réglementations nationale, européenne et/ou internationale, en matière de tourisme et de pêche notamment.

Cette internationalisation suppose aussi d'accepter la **réciprocité** : ouverture du marché intérieur à la concurrence et apport d'investissements étrangers. Sous réserve que soient préservés les équilibres sociaux et économiques de l'île, elle constitue, à terme, un levier efficace pour une meilleure régulation des prix. Il convient par ailleurs de développer notre coopération en matière de veille sanitaire et de protéger au maximum notre biodiversité pour valorisation à venir.

III. L'ouverture des infrastructures

Elle doit s'effectuer avec le développement des outils de liaison vers d'autres pays et est un facteur essentiel de l'ouverture réalisable tant physique, maritime et aérienne que numérique.

Le devenir de **Port Réunion** est d'importance et doit répondre au choix du long terme par un équipement dédié au projet de l'intégration de l'économie réunionnaise dans son contexte régional et international. Cela suppose une stratégie et une prise de risques collective par rapport à des échanges maritimes incertains, compte tenu d'un contexte lié à des évolutions non maîtrisées. De fait, dans cette stratégie, la Réunion ne peut rester à la merci de « majors » du transport maritime et doit s'assurer de sa sécurité.

Le renforcement de **l'ouverture de l'aéroport de Gillot** à l'international (développement d'un concept de « plateforme externalisée » sur l'Europe et encore plus sur le « Sud », en particulier par le biais de l'arrivée de gros porteurs) figure parmi les dossiers territoriaux prioritaires.

Le positionnement de la Réunion comme « **carrefour numérique** » est un enjeu essentiel d'influence dans l'économie de l'information. Il se heurtera à la concurrence avec des grands pays émergents, Inde et pays du Golfe Persique en premier lieu, mais est l'une des conditions importantes de la participation et de l'intégration de la Réunion à l'économie numérique mondialisée.

B - Vers l'excellence réunionnaise

L'objectif d'excellence est indissociable de la notion de « compétitivité réunionnaise », interaction étroite entre productivité économique, cohésion sociale, formation et enjeux environnementaux. Elle procède de deux impératifs, celui de cohérence et de continuité en termes de rattrapage et de consolidations des secteurs existants, mais aussi celui de répondre dans une optique d'« intéressement » de tous au progrès de la Réunion. Il est cependant nécessaire de le rappeler : les secteurs existants sont et restent le socle de l'innovation et de la compétitivité externe.

I. Construire le modèle économique à partir du tissu existant

Le changement d'échelle de l'économie réunionnaise par l'ouverture à l'international et par le vecteur des secteurs d'avenir, ne peut procéder d'une rupture. L'économie réunionnaise des secteurs productifs et des services s'est créée il y a une génération. C'est à partir de ce tissu qu'il faut construire le modèle économique futur. Deux aspects principaux sont à prendre en compte :

- L'économie réunionnaise est avant tout un tissu de Très Petites Entreprises.

C'est le cas de 90 % d'entre elles. Tous les dispositifs de progression « classiques » sont donc à interpréter selon leur possibilité d'appropriation par ce « corps social entrepreneurial », qu'ils concernent la formation, la valorisation de la recherche, l'accès à l'internationalisation, le financement de l'entreprise, le dialogue social. **L'impératif de structuration par branche et de mise en réseau est évident**, à commencer par ses concrétisations les plus élémentaires de mise en commun de moyens.

- L'import-substitution est le creuset de la compétitivité.

Les exemples de réussite d'entreprises réunionnaises préfigurant un modèle ouvert sur le monde et illustrant la capacité de la Réunion à se positionner sur des filières à forte valeur ajoutée ne manquent pas. Ils démontrent l'efficacité, certes à améliorer, des processus où **la solidité technique et financière de ces entreprises s'est forgée sur le marché intérieur**. Il y a donc un « fil conducteur » de valorisation des savoir-faire de l'interne à l'externe à établir dans la gouvernance du projet de développement.

Deux secteurs existants sont cependant primordiaux pour la cohésion territoriale : l'agriculture et le B.T.P. Ils sont porteurs de potentialités futures : ce n'est qu'un des aspects de l'importance de ces deux secteurs dans le champ du développement durable (économie, développement social, équilibre environnemental). Leur devenir doit être soutenu par l'action publique, dans des conditions modernisées.

1 - L'agriculture

La **poursuite d'une activité agricole** vivace et innovante, en lien avec une industrie de transformation relativement dynamique et innovante, quelles que soient les incertitudes qui caractérisent son avenir à court et moyen terme, est **primordiale**. Les raisons ne manquent pas de miser sur son potentiel, en particulier de sécurisation territoriale (alimentaire, environnementale, paysagère et identitaire), mais aussi du fait même des opportunités ouvertes, sur le plan économique, par l'incertitude de son positionnement. Sur ce dernier point, trois enjeux apparaissent :

- La perspective d'une évolution de l'économie principalement sucrière vers une **économie cannière** placée à la fois dans le cadre de l'agronomie, et dans celui, plus large, de la « chimie verte » ;
- Les potentialités de « **cultures de niches** », analogues aux créneaux identifiés dans la perspective de l'internationalisation du secteur secondaire ;
- La résurgence de la préoccupation de **sécurité alimentaire** et d'économie de subsistance, tant à l'échelle de l'île qu'en matière de solidarité régionale.

Quelles que soient les temporalités de son évolution, la pérennité de l'activité agricole relèvera essentiellement, d'une part, de la performance et de l'adaptabilité de l'exploitation agricole, sur la base de **systèmes d'exploitation mettant en œuvre une pluri-activité** ou une spécialisation ajustée aux enjeux de demain (tourisme durable, énergie, spéculations de production agricole,...), et d'autre part, de la volonté des professionnels à se regrouper dans des organisations de producteurs.

2 - Le B.T.P.

Partie visible d'une filière « infrastructures/aménagements/habitat » qui concentre à la Réunion un fort capital d'ingénierie depuis les années 70, la filière BTP fait la preuve de son véritable **savoir-faire**, notamment dans les domaines des grandes **infrastructures de transport** et des **bâtiments publics**.

Au cours des dix dernières années, l'**activité** a été portée par la **commande publique** et les **grands travaux**, mais aussi, et davantage, par une **forte demande** en production de **logements**. Cela a permis à la filière de faire preuve d'une certaine « exemplarité » notamment sur le plan de la « régularisation » du statut des personnels et de l'anticipation des besoins en ressources humaines et en formation.

Sa fragilité réside cependant dans sa grande sensibilité aux variations de la commande publique (à hauteur de 65%), comme à celles des investissements privés. Ces variations entravent le développement des entreprises et amoindrissent leur capacité à jouer leur rôle d'acteur majeur des nouvelles technologies de l'énergie et de l'environnement. Les entreprises du secteur sont en outre confrontées à l'inadaptation des textes nationaux aux contraintes tropicales (normes, DTU, règles de construction, avis techniques).

Les voies de sa progression portent donc sur :

- Le renforcement de la mise en œuvre de la planification de la commande publique,
- L'attractivité et la pérennité des règles financières et fiscales pour les investissements privés dans les DOM,
- L'adaptation des règles techniques (normes, DTU, ...) aux contraintes tropicales,
- Le soutien à la recherche et au développement de produits, matériaux et procédés constructifs adaptés aux contraintes tropicales et économes en énergie.

II. La compétitivité humaine

Elle se traduit d'abord dans la recherche d'une élévation constante des niveaux de qualification. Elle vise également une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion, logement, santé, cadre de vie,...) et à la réduction des inégalités sociales : la cohésion sociale constituant en elle-même un atout de développement à valoriser.

La Réunion bénéficie dans son contexte régional (au sens large) d'un dispositif de formation, à tous les niveaux, qui reflète l'acquis de son intégration dans le système institutionnel national et européen.

Pourtant, aujourd'hui, il y a lieu de s'interroger sur l'adéquation d'ensemble de ce dispositif aux enjeux du développement, tant en termes d'épanouissement des générations réunionnaises actuelles et futures que de compétitivité du territoire.

Une stratégie d'excellence qui esquiverait le problème du fort effectif d'exclus qui perdure à la Réunion serait « bâtie sur du sable ». Ce problème représente un facteur latent de fragilité de l'équilibre social, un frein au potentiel d'amélioration de la performance économique, un coût public stérile, et une potentialité de rupture de l'identité réunionnaise.

1 - Maîtriser l'illettrisme

Malgré la difficulté de cerner ce phénomène complexe, l'estimation de **100 000 illettrés** (sans que ce nombre ait tendance à diminuer de manière sensible au fil des ans) est partagée. L'illettrisme est un phénomène d'érosion des fondamentaux contrariant l'insertion sociale et économique des personnes intervenant à tous les stades de la vie. Il doit être pris en considération aussi bien par le système éducatif que par les structures gérant les dispositifs d'insertion (sans oublier les 18-25 ans) mais aussi par les employeurs. Sa maîtrise n'est pas de la seule responsabilité de l'Education nationale : elle est à replacer à la fois dans le cadre d'un accompagnement périscolaire et de formation rénové. C'est-à-dire dans un dispositif associant les différentes structures « éduquantes » ou formatives, les politiques familiales et les politiques territoriales de proximité et dans celui d'une « détection » plus précoce et mieux élaborée.

2 - Renouveler l'économie d'insertion

La réduction des moyens affectés aux emplois aidés a poussé dans les dernières années à la réflexion sur le remodelage des dispositifs. Les préconisations convergent sur trois points :

- Assurer une professionnalisation tant des structures d'encadrement que des personnes ;

- Placer l'orientation et le financement de ces emplois dans une logique de prestation de services ;
- Organiser une coordination d'ensemble, regroupant les demandes et organisant une offre adaptée, assurant l'interface avec les dispositifs de formation et mettant en place la notion de contractualisation.

Il serait illusoire de croire que ces dispositifs permettent, actuellement, d'absorber et de solvabiliser dans l'économie marchande ou non marchande, l'ensemble de l'effectif des personnes peu qualifiées. La construction d'un « nouveau modèle d'économie sociale et solidaire » est une nécessité et doit intégrer la notion **d'apprentissage tant professionnel que de la citoyenneté**.

Cette nouvelle « **éducation populaire** » doit viser, certes, à l'acquisition d'une « employabilité », mais aussi à une **participation renouvelée à l'identité réunionnaise** qui est à rechercher dans les enjeux de solidarité intergénérationnelle, de qualité des modes de vie, de sécurité collective qui sont nécessaires au développement, dans la continuité, de la Réunion.

3 – Améliorer les formations généralistes et professionnalisantes

Une préoccupation immédiate porte sur l'enseignement supérieur, où l'on constate que de très nombreux étudiants - pourtant souvent issus de l'enseignement secondaire professionnel - s'orientent vers des filières généralistes dans l'espoir de trouver, de ce fait, un emploi à terme. Comme ailleurs, il y a permanence aussi de difficulté de jonction entre le terme des études généralistes et l'entrée en activité. Mais cette préoccupation immédiate ne doit pas faire oublier que, tant pour l'enseignement supérieur que pour la professionnalisation, les formations en amont doivent être revues pour prendre en compte à la fois l'évolution démographique de la Réunion et la modernisation et la mondialisation de l'économie.

Les améliorations à apporter relèvent de nombreux axes d'action, dont en particulier :

- La définition et la mise en place d'une information/orientation plus performante en liaison avec le monde du travail ;
- L'organisation d'une mobilité équilibrée ;
- Le développement de modules de professionnalisation « adaptables » aux besoins de la société et du marché, ce qui implique deux préalables :
 - Un processus réactif d'homologation de tels diplômes ou qualifications ;
 - Un dispositif de pilotage fort, permettant un repérage efficace des besoins. Cela suppose l'implication et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs socio-économiques et universitaires dans cette gouvernance.
- Un retour « adapté » de certains diplômés vers le système de formation, dans l'optique de les « réarmer » pour un nouveau débouché professionnel.

4 - Enseignement supérieur, recherche et enjeux économiques

La conviction est partagée que le devenir de l'économie réunionnaise est conditionné, à la fois, par la création de filières à forte valeur ajoutée liées à l'attractivité de pôles d'excellence, et du développement de celles créatrices d'emplois. Cette conviction implique la mise en œuvre de priorités fortes, et donc de procéder à choix.

Le dispositif d'enseignement supérieur et de recherche doit entrer dans un système ouvert l'engageant tout particulièrement aux côtés du :

- Conseil régional dans un processus de définition plus approfondi de ses priorités stratégiques dans le domaine de l'économie, de la recherche et de l'innovation, afin d'améliorer sa visibilité de l'excellence ;
- Monde économique qui se dote progressivement de moyens afin de définir les besoins lui permettant d'atteindre les objectifs de développement durable qu'il s'est fixé.

Le constat de « pertes en ligne » dans le système actuel, mais surtout l'accélération de la connaissance accentuent l'importance de la notion de **formation tout au long de la vie**. Mais sa mise en œuvre ne saurait se réduire à un dispositif palliatif des lacunes et cloisonnements du système actuel. Elle doit être le cadre de référence d'un fonctionnement impliquant l'ensemble des niveaux de formations, initiale et continue, ce qui nécessiterait principalement :

- Le développement et la rénovation du concept d'apprentissage ;
- L'implication active de l'ensemble des entreprises pour la promotion de l'entrepreneuriat auprès des scolaires et des universitaires, comme pour la définition et le financement des formations.

III. La compétitivité économique : développer un pôle d'avenir par l'interactivité de Domaines d'Activité Stratégique (DAS) et des secteurs traditionnels

Les stratégies de long terme nécessitent la mise en évidence de :

- L'identification, l'organisation et/ou le renforcement de Domaines d'Activité Stratégique ;
- La mise en réseau et l'interactivité de l'ensemble des acteurs du développement (entreprises, institutions, appareils de recherche et de formation).

Le positionnement concurrentiel et attractif de la Réunion dans son contexte régional, et celui mondial, nécessite donc qu'elle réfléchisse et mette en place une politique permettant de répondre à ces deux critères. Cela est d'autant plus nécessaire que l'économie réunionnaise est marquée par la forte prédominance des T.P.E., dont beaucoup ont un véritable savoir faire ne demandant qu'à s'amplifier. De plus, l'émergence de pôles de compétitivité (existant ou en devenir) lui permet de mieux s'organiser dans un certain nombre de domaines.

1 - Quels Domaines d'Activité Stratégique ?

Les acteurs institutionnels et socioprofessionnels ont entrepris, depuis quelques années, une réflexion afin de déterminer quels pouvaient être les DAS permettant à la Réunion de répondre à cette compétition régionale et mondiale annoncée. Ils en ont arrêté 8 qui sont présentés rapidement ci-dessous.

1.1 - L'agro-nutrition en milieu tropical : le seul pôle de compétitivité Outre-mer

Ce DAS se retrouve globalement déjà dans le pôle de compétitivité Qualitropic. Il regroupe des filières traditionnelles (cane à sucre, fruits et légumes, élevage et alimentation du bétail, pêche et aquaculture), mais aussi des filières à potentiel identifié (plantes médicinales, exploitation de la biomasse, ...). A la fin 2008, le pôle regroupait environ 50 entreprises et la plupart des structures de recherche et centres de transfert de technologie de la Réunion. L'assise de compétitivité des projets portés se situe à la **dimension du bassin de l'océan Indien et dans un potentiel de partenariat avec ces pays.**

Le « tronc commun économique » du pôle est bien la « nouvelle économie tropicale ». Il vise ainsi :

- À la valorisation optimale, alimentaire et non alimentaire, des ressources agricoles et marines de l'océan Indien ;
- À l'accroissement de la valeur ajoutée produite à la Réunion en investissant dans le développement des productions locales et de leur productivité ;
- À la **réduction/limitation de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur** par la production/substitution d'intrants pour l'agriculture et les autres secteurs économiques, en lien notamment avec les développements de la chimie verte ;
- Au développement de produits et de process spécifiques à des marchés de petite taille et/ou en environnement tropical.

Il contribue ainsi notamment aux objectifs de diversification et de renforcement de la sécurité alimentaire de l'Ile, et de contribution à son autonomie énergétique.

1.2 - La Pêche

C'est probablement le DAS où l'écart est le plus fort entre potentiel existant et niveau de valorisation. En effet, la ressource de l'océan Indien est aujourd'hui exploitée à 97 % par des pays non riverains.

Il y a donc là, nécessité de **prendre position rapidement** par la mise en place **d'accords de coopération**. La France, de par la superficie de ses eaux territoriales autour de la Réunion, Mayotte et les Iles Eparses, est en mesure de jouer un rôle dans le montage de filières pêche. L'objectif est de pouvoir concrétiser la réalité d'une telle stratégie lorsque la CTOI est amenée à établir des quotas. Ce positionnement permettra ainsi de mettre en place et de développer une plate-forme technique de haut niveau, répondant aux normes européennes et mondiales. Une telle stratégie a cependant comme préalable :

- **L'organisation de la profession, en vue de** développer une filière export, fondée sur un principe de production de qualité labellisée ;
- **Un accroissement de la flotte de pêche**, en synergie avec les orientations en matière d'aménagement et de valorisation des infrastructures portuaires.
- Un renforcement de la formation, notamment en développant celle de capitaine au long cours dans le cursus de formation de l'Ecole d'apprentissage maritime.

1.3 - La santé

La Réunion est en mesure de constituer rapidement un **pôle d'excellence** régional autour de ce thème tant en matière médicale, paramédicale, que de recherche.

Il doit avoir pour pivot le **CMRU** (Centre Médical Régional Universitaire), projet structurant pour la région océan Indien.

Le projet de CHRU (Centre Hospitalier Régional Universitaire), rassemblant l'ensemble des disciplines Médecine, Chirurgie et Obstétrique, est quant à lui une réponse aux besoins en formation médicale dans l'océan Indien. Il viendra conforter une avance technologique hors de portée des pays voisins (cyclotron, service de soins aux grands brûlés, ...)

La **formation de personnels paramédicaux** correspond à des besoins importants, intégrant l'objectif des « rattrapages » cumulés du secteur hospitalier (court et moyen séjour, accueil personnalisé), de l'ordre de **600 emplois/an**.

Les potentialités de **recherches existantes ou en devenir** sont importantes, en particulier en matière :

- **Biomédicale** avec EmerVeille, centre de recherche et de veille sur les maladies émergentes dans l'océan Indien, adossé au CYROI⁵ ;
- De **santé publique, et de sa gestion**, notamment sous l'aspect de la prévention nécessitant le développement correspondant de la capacité en laboratoires ;
- De **gériatrie, de gérontologie et du handicap**, notamment du fait des besoins endogènes liés à la mutation démographique.

1.4 – Energie et environnement

a) Energie : atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2030

La Réunion dispose d'une vraie antériorité dans la mise en place des politiques en matière d'énergies renouvelables et de maîtrise de la demande en électricité. L'efficacité de cette stratégie repose sur la complémentarité de plusieurs axes qui sont tous des **tremplins d'activités pour son économie**.

- **Energies renouvelables**, à partir de la diversité des productions potentielles : fermes éoliennes, hydroélectricité (dont la production peut encore être optimisée par le développement de micro-centrales notamment), filière solaire et photovoltaïque (existence d'une industrie en pleine émergence ayant **une vraie expertise en la matière**). De plus, des programmes expérimentaux sont lancés sur des sujets novateurs : géothermie (volcan) ou énergies tirées des mers et océans (ETMO).
- **Maîtrise de l'énergie**, dans une démarche qui porte aussi bien sur la promotion de la construction bioclimatique que sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le bâtiment. Les actions de recherche ont conduit à la définition d'un label expérimental, ECODOMM, appliqué dans tous les DROM. Les enseignements de cette phase expérimentale ont conduit à la révision de la réglementation thermique dans l'Outre-mer.
- **Stockage et adaptation des réseaux**
Cette stratégie s'inscrit aussi dans des démarches opérationnelles. Les plus remarquables sont :

⁵ Cyclotron Réunion Océan Indien.

- La création en 2008 de l'association **Temergie** (technologie des énergies maîtrisées, des énergies renouvelables et gestion isolée de l'énergie de la Réunion), destinée à valoriser à l'échelon mondial la filière énergie, avec un adossement aux pôles de compétitivité métropolitains ;
- **Le programme GERRI** (Grenelle de l'environnement à la Réunion : Réussir l'innovation) mis en œuvre par la concertation de l'Etat et des collectivités locales, dans la perspective de faire de la Réunion une vitrine mondiale de l'intégration économique, sociale et territoriale des « énergies propres ».

b) Environnement: diminuer l'impact environnemental de la Réunion, depuis la maîtrise de la ressource jusqu'à la revalorisation des sous-produits

Les contraintes géographiques et socio-économiques imposent à la Réunion de renforcer considérablement son secteur environnemental, ce qui constitue une opportunité importante d'innovations et de développement économique et social. L'organisation des filières doit permettre d'assurer la représentativité de son tissu et la cohérence de ses actions, au travers d'un véritable pôle d'excellence environnemental (transports, déchets, gestion de l'eau, qualité de l'air, ...).

La ligne stratégique en la matière, est de **valoriser son « crédit carbone »** dans le cadre de la taxation croissante des activités productrices de gaz à effet de serre (GES). L'optimisation des processus de recyclage, le développement des produits et modes de production non générateurs de GES, contribuent ainsi à **un positionnement à l'international** par :

- L'acquisition de **recettes financières** permettant d'alimenter un fonds environnemental incitant à réduire davantage les émissions de GES ;
- La **valorisation de l'expertise réunionnaise**, notamment dans la zone océan Indien.

1.5 - Technologies de l'Information et de la Communication

Canal de communication au service de la société réunionnaise, la filière TIC peut constituer un réel catalyseur et une **passerelle entre les autres DAS**, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'agro-nutrition ou du tourisme. Par ailleurs, elle ne cessera de se développer sur le long terme pour améliorer les conditions générales d'accès à Internet dans un contexte général de demande croissante.

Mais les TIC constituent également un secteur d'activités à part entière, qui définit également sa propre logique de développement, et pour lequel il convient de valoriser le potentiel d'innovation (création hardware, software et multimédia). Cette valorisation passera notamment par le développement d'un outil dédié de coordination et de promotion du savoir-faire réunionnais à l'export (**mise en place d'un Pôle d'Innovation Numérique Réunionnais**).

1.6 - Tourisme durable

Il présente un grand potentiel d'emplois, dont les perspectives sont tracées dans le Schéma Régional de Développement et d'Aménagement Touristique. Celui-ci donne un objectif d'un million de touristes en 2020, avec un effectif d'emplois passant de 10 000 à 20 000.

C'est cependant un secteur qui présente de grandes vulnérabilités, dues en particulier :

- **Au goulet d'étranglement de la desserte aérienne**

Face à la dominante actuelle (France), il y a nécessité de **diversifier les provenances** touristiques tant au niveau européen que par la possibilité de liaisons transversales de dimension régionale, afin de répondre à la faisabilité des objectifs. Cet état de fait accentue l'opportunité des produits combinés avec Maurice, dont la desserte est beaucoup plus diversifiée. Mais « l'ouverture touristique » de la Réunion passe d'abord par une facilitation de l'obtention des visas d'entrée.

- **A la stagnation actuelle de la création et de la rénovation de chambres**

La pénurie de solutions foncières (alors que les besoins à l'échéance 2020 sont estimés de 80 à 150 ha) obère directement la progression de la capacité hôtelière. De même, il y a nécessité que soient mises rapidement en action les possibilités de rénovation des hôtels afin de répondre à la demande de plus en plus exigeante d'une clientèle diversifiée.

L'épidémie de chikungunya en 2006 a montré à quel point l'attractivité touristique était assujettie au maintien de la **qualité** et de **l'image de la destination Réunion** en matière de sécurité sanitaire et physique. La vigilance sur le fond – c'est-à-dire la qualité paysagère, sanitaire, hôtelière de la Réunion – de même que la communication sur l'image, sont donc impératives.

1-7- Ingénierie- formation

La capacité de **conseil, d'aide à la décision, d'accompagnement de projets**, concentrée à la Réunion est importante, notamment dans les domaines régis par les politiques publiques. Les besoins **en formation** des pays émergents de la zone océan Indien sont particulièrement importants. La mise en œuvre du potentiel de ce marché peut se décliner à deux niveaux :

- La valorisation des **compétences des structures publiques et semi-publiques** dans des stratégies de coopération régionale (collectivités publiques, opérateurs d'aménagement, agences techniques). L'existence dans certains pays de la zone de **cadres de droit public inspirés du droit français** constitue aussi une opportunité ;
- **L'ingénierie et la formation marchandes**. Le développement d'une telle stratégie implique d'abord une veille commerciale efficace en amont des appels d'offres, ensuite le renforcement du rôle d'un échelon réunionnais de PME d'ingénierie, par rapport à l'offre des cabinets nationaux.

1.8 - Services à la personne

Ils constituent l'un des potentiels majeurs ouverts par **l'économie résidentielle**. Leur développement représente la meilleure solution d'évolution des « emplois sociaux », sur des logiques non-marchandes ou marchandes. La croissance du potentiel d'emplois est liée en premier lieu à **l'évolution démographique** afin de combler le déficit actuel d'accompagnement des plus jeunes (moins de 6 ans) et de répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs d'une population de plus de 65 ans qui aura triplé en 2025. Parallèlement, ces besoins seront alimentés par le développement de **l'urbanisation et des évolutions des modes de vie**.

La valorisation de ce potentiel suppose notamment le développement des formations de tout niveau et la structuration du secteur associatif, « employeur » aux plans financier, technique et économique, dans les secteurs marchand et non-marchand.

2 - Les conditions pour que les DAS soient des secteurs d'entraînement du développement

Les DAS procèdent essentiellement de la **haute valeur ajoutée**. En ce sens, la Réunion (et donc l'Europe) peut devenir une plate-forme à haute valeur ajoutée dans l'océan Indien. **L'investissement dans l'immatériel** (services ou ingénierie intégrée à l'industrie) permet de pallier les handicaps de l'insularité et de l'absence de matière première.

La bonne utilisation des contraintes permet de construire des avantages : la complexité des opérations d'aménagement, l'application des normes européennes, la nécessité de développer des alternatives énergétiques, l'enjeu de sécurités sanitaire et alimentaire, la prévention des aléas climatiques et autres risques naturels, engendrent des savoir-faire constituant autant de « souches d'excellence ».

Plus généralement, la **micro-insularité et la tropicalité**, caractérisant l'ensemble de l'activité réunionnaise, ont toujours imposé à la Réunion un « devoir d'innovation » qui devient un atout de compétitivité.

Le développement des DAS est directement lié à l'objectif d'**ouverture** de la Réunion. Cependant, pour qu'ils soient les agents d'un changement structurel de d'ensemble, il faut mettre en place les conditions de leur « **effet multiplicateur** » et de leur **interactivité** avec les secteurs traditionnels : c'est en particulier le cas des TIC, des filières énergétiques et environnementales, de l'ingénierie.

Cela passe aussi par la mise en pratique de **l'action en réseau** :

- **En interne**, par la capacité d'une économie composée de petites unités à monter des actions collectives, avec des dispositifs de financement adaptés ;
- **A l'externe** : la vitalité des pôles d'excellence réunionnais doit être consolidée avec des partenariats à l'échelle du monde (Recherche et Développement, circuits de commercialisation, financement, ...).

Mais également en encourageant **le renouvellement de l'économie résidentielle**, afin de lui permettre de ne plus dépendre seulement des transferts et de pouvoir se développer par le biais des revenus de l'activité productive, du fait notamment de la nécessaire augmentation du niveau de l'encadrement dans les PME.

Mais les conditions du développement de l'effet d'entraînement des DAS passent de plus par **l'amélioration de l'environnement économique**.

En ce sens, l'importance de la **formation** a déjà été soulignée, de même que celle de **l'adaptation des normes nationales et européennes** à l'environnement régional et géographique de la Réunion (notamment pour la pêche, les normes énergétiques, climatiques et environnementales, les services à la personne). C'est aussi le cas pour la **veille stratégique et technologique**, du fait de l'importante évolutivité des DAS.

La compétitivité suppose également une **remise à plat de la prise de risque financière**, priorisée sur des projets relevant des objectifs stratégiques régionaux, avec des outils financiers publics et conjointement, quand cela est possible, par des partenariats financiers privés ouverts sur l'extérieur.

Par ailleurs, **l'aménagement du territoire** constitue une donnée importante et incontournable du fait même de l'exiguïté du territoire réunionnais. Il conditionne aussi l'attractivité et la performance des activités : disponibilité de foncier dédié, structuration des pôles de services et d'échange, fluidité des infrastructures internes, développement des infrastructures de liaisons externes.

Enfin, cette stratégie fondée sur les DAS s'inscrit dans le long terme. Il ne s'agit pas, à une telle échéance, de quantifier les marchés qui s'annoncent, ni d'en caractériser précisément les produits. L'action doit porter sur le positionnement de la Réunion sur des bassins de marché, sur les facteurs de meilleure productivité, sur la montée en qualification générale. C'est un processus à évolution progressive nécessitant de **maintenir le cap dans la durée**. Il passe donc par la définition quantitative et qualitative d'objectifs déclinés par des plans d'actions phasés comprenant de l'opérationnalité et des moyens et outils adaptés, qu'ils soient financiers ou réglementaires.

C- Le territoire réunionnais dans de nouvelles dimensions

I. Un capital-territoire

Longtemps, les modèles antérieurs de développement ont procédé d'une forme de compétitivité « consommatrice » de potentiel naturel (« croissance cannibale » des espaces, ressources énergétiques et environnementales, ...) Cela n'écartait pas des programmes des mesures importantes de maîtrise des effets de nuisance engendrés par ces dynamiques.

Ces mesures défensives restent nécessaires, mais se doublent aujourd'hui d'une approche plus intégrée, fondée sur la valorisation réciproque de l'homme et du territoire qu'il habite. Le territoire prend ainsi la dimension d'un capital, intervenant dans toutes les formes de développement économique et social. C'est la vision de développement durable appliquée à l'aménagement du territoire. Son importance est accentuée dans des territoires insulaires exigus où la carence de matières premières traditionnelles ne saurait être assimilée à une absence de capital territorial.

1 - Capital jeunesse, capital social, capital culturel

Du fait de l'actuelle situation et de l'augmentation de 25 % de la population Réunionnaise dans les 15 ans, la permanence dans le long terme d'**une forte population jeune est une chance**, notamment vis-à-vis d'une Europe, matrice du modèle de développement actuel dont la dynamique est obérée par un déséquilibre démographique marqué par le vieillissement.

Cette chance n'est réelle qu'à la condition expresse « d'inventer les voies qui permettront de faire de ces populations des acteurs du développement et de la production de richesses ».

Ce potentiel de jeunesse est une des principales composantes d'un **capital social** où ni les inégalités économiques, ni les dérives d'aménagement, n'ont engendré pour l'heure de phénomènes graves de ségrégation et de violences urbaines comme on les observe dans toutes les régions « en développement ».

La culture est au **fondement du processus de développement** et ce, à partir de l'acquisition des savoirs fondamentaux et de la connaissance par chacun de l'histoire de « son territoire de vie », en référence à l'île, comme aux origines de son peuplement.

Le projet de société doit ainsi prendre force dans l'identité réunionnaise et, réciproquement, la renforcer. Le croisement culturel spécifique à la Réunion lui permet, de plus, de mieux prendre place dans le monde, avec le concours des technologies nouvelles. Mais il faut pallier le danger de la rapidité d'un processus fondé sur l'importation de normes valables sur des territoires où le temps d'évolution a été beaucoup plus long, et qui conduirait à un risque de « décrochage social » entraînant celui tant économique que sociétal.

2 - Capital naturel : enjeu de préservation, enjeu de compétitivité

Depuis deux décennies la préservation et la valorisation de la richesse de la **biodiversité** de la Réunion dans toutes ses dimensions, sont inscrites dans la mise en œuvre des politiques publiques. La responsabilité à l'égard d'un capital naturel considérable a conduit à la création du Parc National de Hauts, de même qu'au Parc marin. Elle induit la candidature de la Réunion à son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

L'enjeu planétaire de sauvegarde de la biodiversité place ainsi aujourd'hui la Réunion dans une position éminente : l'originalité du « gisement » qu'elle constitue, se conjugue avec son infrastructure de recherche pour lui conférer un **potentiel de pôle d'expérimentation**. Une singularité analogue existe dans le domaine des **risques naturels**, où la nécessité de prévention croissante, due à l'exposition aux aléas climatiques tropicaux comme à l'activité volcanique, est primordiale.

Cette affirmation de l'identité de la Réunion porte des « retombées » de notoriété et d'attractivité indirectes en termes de compétitivité.

Il reste aujourd'hui à déterminer, en termes de gestion du territoire, les équilibres, les arbitrages et l'articulation à opérer entre trois enjeux équivalents :

- **Sanctuarisation** d'une large partie de **l'espace réunionnais** ;
- **Valorisation** de l'ensemble du **potentiel d'énergies renouvelables** (éolien, solaire, géothermique, hydroélectrique, marin) ;
- **Bon fonctionnement** d'une « **métropole annulaire** » en cours de structuration, en proximité extrême, voire en interpénétration, des espaces à protection forte.

3 - Du gisement énergétique au « territoire-laboratoire »

Le **PRERURE** (Plan Régional de prospection des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) apparaît comme le précurseur de la démarche conduite en matière de stratégies globales de développement. Il régit un **changement de modèle énergétique** tendant à une quasi-autonomie énergétique en 2030. Les axes d'actions portent sur l'innovation et l'adaptation des techniques de production d'énergies renouvelables à la Réunion, l'incitation à la MDE, et dans le domaine des déplacements, des transports en commun « charpentés » sur le Tram-train.

La mise en œuvre de cette stratégie a pour implications :

- Des mesures volontaristes de **labellisation et d'appui financier**, ainsi que des mesures d'**adaptation de la réglementation nationale** sur l'énergie à la réalité socio-économique et climatique de la Réunion, éventuellement par voie d'expérimentation ; ce sera l'apport essentiel du programme GERRI en relais du PRERURE ;
- **La transformation des principes de l'aménagement et de la gestion urbaine** : la transition vers une production décentralisée fondée sur la diversification énergétique implique de « repenser » les réseaux de distribution, notamment en y intégrant des capacités de stockage. Plus largement, les stratégies de développement soulignent le besoin d'un équilibre entre modes centralisés et décentralisés pour l'ensemble des domaines concernant l'environnement et ses réseaux (AEP, assainissement, déchets ménagers...) ;
- L'essor d'une **capacité productive et technique de la part de l'économie réunionnaise**, pour tous les secteurs d'entreprise (industriels, agricoles et de services), dans une optique d'interdépendance relative des secteurs.

II. Compétitivité et attractivité du territoire de l'île

La loi de 1984 a institué pour les DOM les Schémas d'Aménagement Régional (SAR), opposables aux documents de planification locaux. En regard notamment des régions de l'Hexagone (à l'exception de l'Île-de-France) dépourvues d'outil d'aménagement du territoire, le SAR responsabilise l'ensemble des décideurs sur une vision commune et cohérente du développement territorial. Il les amène à :

- Y inscrire les choix d'attractivité territoriale dans ses principes forts ;
- À décider, en complément, les modes de mise en œuvre des grandes options d'aménagement, qu'un document réglementaire ne saurait à lui seul réaliser.

1 - Equilibre et solidarité du développement territorial

L'ensemble des orientations stratégiques découle, en raison de la rareté de l'espace utile, d'un principe général de valorisation des atouts de chacun des micro-territoires qui ont des avantages compétitifs différents. On passe ainsi de la notion de « rééquilibrage » à celle de « **solidarité territoriale** », sous-tendue par la complémentarité des potentiels des micro-régions.

2 - Les déplacements, clé de la solidarité territoriale

La **fluidification des déplacements** – à l'échelle de l'ensemble de l'île, comme à l'intérieur des espaces agglomérés – est la condition première sans laquelle il est vain de parler de solidarité territoriale et de valorisation des atouts de chaque micro-territoire. Cela suppose d'abord le renforcement et le renouvellement des infrastructures de liaison terrestre qui doit s'accompagner d'une mutation des modes de déplacement privilégiant le transport en commun.

L'intermodalité des transports en commun constitue, en ce sens, la base de la solidarité territoriale revendiquée.

3 - *Inventer la ville réunionnaise du XXIème siècle: une métropole dans l'océan Indien*

Les réflexions récentes sur le développement de la ville sont maintenant replacées dans le débat à partir des questions : **Quelle doit être la valeur ajoutée de la ville pour le citoyen réunionnais ? Quelle peut être son apport en termes d'attractivité de la Réunion ?** Elles s'inscrivent aussi dans la question de l'**égalité des chances**, de l'**accès au savoir et à la culture**.

La construction de ce modèle urbain doit se faire également selon le « fil rouge » de la **mixité** (sociale et fonctionnelle) et de l'appropriation de la ville par ses habitants et ses usagers, **dans la continuité des valeurs sociétales et culturelles réunionnaises**.

Ces objectifs ne sont réalisables qu'au prix d'une importante mise à niveau opérationnelle dans le sens de **la culture de projets** en :

- Créant de **nouveaux outils** d'aide à la décision fondés sur l'interactivité des SIG⁶, de remembrement urbain, ...
- Réorganisant en profondeur les **financements** dans la logique de **projets intégrés** : financement de l'expertise amont, accompagnement dans le long terme, fongibilité des financements, implication des financeurs privés ;
- Investissant dans une **gestion urbaine associant les habitants** ;
- Mettant en place des **formations** et des sensibilisations adaptées en direction tant des techniciens que des élus.

4 - *Un développement économique en profondeur pour le territoire réunionnais*

Le défaut de structuration qui caractérise l'ensemble du territoire urbanisé de la Réunion affecte notamment les structures d'accueil d'activités économiques : l'émiettement de l'offre fait obstacle à la prospection fiable de projets d'envergure.

Il y a donc nécessité de **reconstruire une armature de zones d'activités hiérarchisées**. Cette organisation en réseau, s'appuyant sur des Pôles économiques d'Intérêt Régional (notamment portuaire et aéroportuaires), s'inscrit dans les perspectives ouvertes par :

- La création à court et moyen terme de nouveaux axes de liaison interurbains ;
- Le potentiel, à évaluer, de l'activité ferroviaire fret ;
- La faisabilité de plates-formes de développement « délocalisant » une partie du dédouanement dans les micro-régions Est et Sud.

Les composantes requises des pôles économiques principaux sont essentiellement :

- Un seuil critique de superficie ;
- Des critères de sélection des activités implantées : priorités aux activités productives et/ou porteuses en termes d'économie et d'emploi ;
- Des critères de qualité : accessibilité, proximité des pôles de recherche, qualité environnementale et architecturale, services de haut niveau, et existence d'une stratégie de gestion/promotion de ces pôles économiques ;
- La valorisation des potentiels des territoires environnants.

⁶ Système d'Information Généralisée.

La structuration de l'activité est composée à **80% d'activités tertiaires**. Le dynamisme de ce secteur est totalement interdépendant de la réussite de pôles urbains attractifs, en y permettant leur implantation.

Tourisme de découverte, de parcours, produit composé : le développement touristique ne peut se limiter à la fixation sur quelques « resorts ». Il **doit s'intégrer** à un espace dense, tant du point de vue urbain que du patrimoine naturel. La « vigilance touristique » (notamment du point de vue de la préservation de la qualité paysagère) concerne donc l'ensemble des activités d'aménagement.

L'ensemble des orientations stratégiques appelle à la **vigilance sur le caractère essentiel du maintien de l'espace agricole**, qui se double de sa vulnérabilité face à l'urbanisation non maîtrisée. Au delà de la nécessaire compétitivité des systèmes d'exploitation, la condition du devenir de cet espace est liée à sa prise en compte dans des projets globaux de territoire, en raison notamment de la multifonctionnalité de l'activité agricole moderne.

III. Un « grand territoire » à l'échelle du monde

Le contour du territoire, rapport de l'Homme à son espace de vie, dépasse désormais le cadre insulaire. Ce nouveau périmètre découle **de nécessités et de la réalité** du développement de la Réunion.

1 - Les nécessités

Les entreprises doivent trouver des créneaux de compétitivité dans les pays du bassin de l'océan Indien, voire ailleurs. S'obstiner à ne compter que sur le marché intérieur serait nier l'évidence du plafonnement de la commande publique locale et de l'alimentation de l'économie résidentielle par les transferts nationaux et communautaires.

Le point d'inflexion est localisable dans le temps : programmation des fonds structurels, réforme de la PAC, échéances de renouvellement de dispositifs spécifiques. Cette conjonction oblige à raisonner sur une hypothèse de confrontation de l'économie réunionnaise au marché extérieur à brève échéance.

L'expérience des négociations A.P.E. montre la difficulté à faire prendre en considération les intérêts de la Réunion. Le réalisme amène, en conséquence, à focaliser l'effort sur :

- Un positionnement clair de la Commission Européenne sur les règles d'origine ;
- L'appui aux « joint-ventures » des entreprises réunionnaises, avec les entreprises des nouvelles unions économiques en gestation dans notre zone géographique.

Les mois récents ont montré à la fois les limites des marges de manœuvre en matière de « continuité territoriale », les perspectives de renchérissement du transport aérien et les risques de marginalisation de la Réunion – comme de l'ensemble insulaire de l'océan Indien – en matière de desserte maritime commerciale.

La confrontation de l'ensemble des Réunionnais avec l'extérieur est une nécessité, non seulement à des fins d'« aguerrissement » mais aussi à fin d'une prise de conscience d'acquisition de compétences permettant leur compétitivité dans un contexte d'économie concurrentielle.

Le positionnement des Réunionnais dans ce contexte dépend largement de leur formation, initiale ou postérieure : formation linguistique, formation à l'international, formation par « immersion » hors Réunion, formation tout au long de la vie à tous niveaux.

2 - La réalité : les acquis

Face à cette nécessité, les acquis de la Réunion pour « l'amplification de son territoire » sont objectivement présents et doivent être rappelés.

2.1 - La COI

Les sujets proposés à la coopération à ses Etats traitent de plus en plus de thèmes liés au devenir socio-économique de la région, sur des stratégies impliquant « France-Réunion » (politique énergétique, sécurité alimentaire, prévention des risques,...).

2.2 - Les marchés acquis

Malgré la modestie de la part exportée de l'économie réunionnaise – hormis le cas particulier de la production sucrière – des « têtes de pont » se sont établies depuis vingt ans dans les pays de l'environnement indianocéanique, en Europe et en Amérique. A partir de ces ancrages individuels, la Réunion peut construire des relations économiques plus étendues.

2.3 - La pluralité ethnique

Facteur d'équilibre social, la diversité des origines s'accompagne de relations culturelles et économiques fortes avec les pays d'origine (Afrique, Asie et Europe) dont les potentiels sont loin d'être entièrement utilisés.

2.4 - La diaspora réunionnaise

Ce n'est que récemment que l'on a pris conscience de son importance et de sa « valorisation ». Celle-ci peut prendre des formes multiples : mise en place de « référents » dans les pays prospectés, investissements, suivi des personnes formées. C'est aussi par la constitution de réseaux externalisés que la Réunion pourra le mieux pallier son éloignement ; cette diaspora peut en constituer le socle.

Ces acquis permettent à la Réunion de se positionner de manière positive dans une perspective offensive.

Mais tous ces éléments de développement doivent aussi s'inscrire dans de nouvelles nécessités et de nouveaux modes de fonctionnement.

D'abord, c'est un besoin souvent réclamé de **gouvernance à l'échelle de l'ensemble de la Réunion**, dans un cadre de solidarité renouvelée. Une telle gouvernance, respectueuse de l'exercice des différents niveaux de compétence institutionnelle, doit permettre l'utilisation plus efficace des outils de développement (financement, animation économique et sociale, aménagement,...) dont l'île est dotée et qui constituent une gamme complète mais insuffisamment armée en regard des besoins.

Puis il faut le développement de la **culture et des démarches de projets**, au cœur des organisations comme dans les dispositifs de gouvernance. C'est aussi la condition d'une association de l'initiative privée aux projets de développement, le financement public ne pouvant plus suffire à soutenir seul l'effort d'investissement d'intérêt général. C'est également la nécessité de monter des projets partagés par le plus grand nombre.

La réalisation de ces objectifs exige enfin une plus forte **maîtrise locale des leviers de financements publics et parapublics du développement**. Cela porte sur les dispositifs de financement de l'économie (garanties ou capital-risque) comme sur le financement de la ville ou de l'aménagement. Le corollaire en est une **nouvelle donne de fiscalité**, ainsi qu'une **meilleure implication du financement privé local** dans certains de ces outils.

DES AXES STRATEGIQUES RETENUS

Le C.E.S.R rappelle que l'adoption de mesures favorisant le développement de la Réunion doit tenir compte de la jeunesse de son histoire, de son positionnement géopolitique, de son insularité, de l'exiguïté de son territoire, ... mais également des importants retards persistants, notamment en matière d'infrastructures (eau, assainissement, déchets, sanitaire, équipements éducatifs, ...).

Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur des défis permanents et nouveaux à relever par la Réunion, en particulier en matière de démographie (200 000 habitants de plus dans les 15 ans qui viennent), le C.E.S.R. considère que cette logique de rattrapage doit être poursuivie, avec en plus une ambition de compétitivité, d'ouverture et de solidarité.

Il convient à ce sujet, dans le cadre de la politique européenne, que la France, avec le concours de ses R.U.P., réaffirme leur statut particulier et obtienne un véritable contenu juridique et politique aux articles 299 et 311 bis du traité de Lisbonne qui se substitueront au 299§2 d'Amsterdam : si la reconnaissance des handicaps communs des RUP est nécessaire, elle doit aussi prendre en compte la diversité des situations qui justifie le principe de dérogations spécifiques et la mise en œuvre de mesures adaptées à chaque territoire.

Le C.E.S.R. défend ainsi **un modèle réunionnais de compétitivité** qui se fonde sur la complémentarité des dimensions sociale, environnementale et économique, privilégiant le respect de l'égalité des chances.

En effet, cette compétitivité ne peut se résumer uniquement en termes économiques et financiers car une telle approche serait réductrice. D'ailleurs, la déclaration de Berlin, prononcée lors du 50ème anniversaire des traités de Rome, le 25 mars 2007, rappelle que le « *modèle européen concilie réussite économique et solidarité sociale* » et qu'une Europe « *riche des connaissances et du savoir-faire de ses citoyens* » est « *la clé de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale* ».

C'est pourquoi le C.E.S.R. rappelle que l'Homme doit être placé au cœur de tout développement. En ce sens, il a toujours prôné des mesures fortes en faveur de la cohésion sociale qui passent notamment par la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

La synthèse des orientations stratégiques présentée reprend des axes qui semblent importants au C.E.S.R., même si leur choix n'a pas été facile et peut paraître arbitraire. La Réunion est encore une terre neuve et de nombreux défis sont encore à relever : tant de choses sont à mettre en œuvre et/ou à développer, à condition de bien s'en saisir sans a priori, sans tabou, avec pour volonté la satisfaction du bien commun.

A – Les axes stratégiques confirmés

I. Lutte contre l'illettrisme

C'est l'une des toutes premières priorités pour la Réunion. Il ne peut y avoir de cohésion sociale, de véritable développement durable et de mise en place de DAS sans engager efficacement la lutte contre ce véritable fléau. Elle doit se faire à tous les niveaux (du primaire à la formation continue) afin d'éviter toutes exclusions potentielles. Il ne s'agit pas d'avoir une logique de « bouc émissaire », réduisant le problème de l'illettrisme à celui de l'Education nationale.

Cela nécessite, en particulier, un effort dans l'accompagnement des familles, dans leur rôle éducatif, et par un renforcement des structures et des actions socio-éducatives. Il ne s'agit pas seulement d'une question de moyens, mais aussi de prendre en considération l'existence d'une misère matérielle et morale.

II. Elévation des compétences

Renforcer et adapter l'accompagnement des formations initiale, continue, spécialisée et qualifiée afin d'anticiper les besoins, investir dans la recherche, améliorer l'orientation et renforcer les dispositifs permettant une mobilité choisie : c'est en ce sens, que l'Homme Réunionnais sera acteur de son propre projet de vie.

Dans le secteur de la **formation**, les actions doivent permettre de répondre, dans un contexte de mondialisation accentuée, notamment aux besoins en personnel qualifié et hautement qualifié des secteurs porteurs. Il y a nécessité d'intégrer tant la logique mise en avant par la stratégie de Lisbonne que les domaines d'activités spécifiques à la Réunion, tels que les métiers de la mer, l'agro-nutrition en milieu tropical ou encore le secteur social et sanitaire, sans pour autant négliger les formations qui participent à la construction de l'Homme Réunionnais, dans le respect de son identité, au sein de l'Union européenne.

En matière d'**orientation**, la nécessité d'une information plus adéquate et performante permettra de favoriser des choix de formation plus pertinents, en fonction notamment des priorités de développement définies.

Concernant la **mobilité**, s'il y a nécessité pour les Réunionnais d'aller acquérir formations et expériences professionnelles à l'extérieur de l'Ile, sources de valeur ajoutée, il faut cependant également prévoir une politique d'incitation au retour afin de leur permettre de participer au développement de la Réunion. L'évaluation des dispositifs de mobilité et leur adaptation doivent aussi se faire dans ce sens.

Il en est de même en ce qui concerne la **formation professionnelle continue**. Sur ce point, le C.E.S.R. demande la mise en place en urgence de véritables outils de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour répondre tant aux besoins de professionnalisation croissants qu'aux défis de l'avenir, en particulier celui du remplacement des générations actuellement en emploi et celui du développement pérenne.

III. Ouverture vers et sur le monde

L'ouverture de la Réunion vers et sur l'extérieur en général, et notamment son environnement régional, est un facteur de développement tant économique que social.

Afin de favoriser son intégration régionale (et mondiale) et de rapprocher les partenaires locaux et extérieurs, le développement de la recherche conforterait le positionnement de la Réunion en tant que leader dans l'océan Indien (et pourquoi pas mondial dans certains domaines).

Les potentialités du co-développement durable avec les pays de la zone⁷ sont fortes et ce dans une logique de complémentarités avec des « retombées mutuellement avantageuses ».

⁷ cf. note du C.E.S.R. « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien » adoptée par le Bureau du 8 juillet 2005.

La Réunion a toute sa place à prendre dans son environnement régional et peut jouer de ses avantages comparatifs pour développer ses échanges avec les pays voisins. A titre d'exemple, le C.E.S.R. estime que, sous réserve d'une décision politique forte, nationale et réunionnaise, la Réunion dispose encore de marges de manœuvre pour assumer et assurer une part significativement importante de son activité portuaire dans le transbordement.

Pour permettre cette ouverture, il y a nécessité qu'un certain nombre de dossiers soit pris à bras le corps et trouve des solutions adéquates : coût des transports aériens et maritimes entre la Réunion et l'Europe continentale d'une part et la zone d'autre part, visas (suite à l'engagement de différents ministres de différents gouvernements), gouvernance de la coopération, A.P.E. (barrières non tarifaires, règles d'origine, propriété intellectuelle, clause de sauvegarde régionalisée, cumul positif des règles d'origine ACP/RUP, ...).

IV. Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance et d'une plus grande transparence

En matière de **gouvernance**, il est nécessaire de rappeler :

- D'une part, que la notion désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs (quels qu'ils soient), particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence.
- D'autre part, que le principe de bonne gouvernance devrait se traduire dans les faits par une bonne information et l'implication des acteurs de la société civile.

Le C.E.S.R. a toujours affirmé ces éléments et rappelle que la description de la bonne gouvernance se retrouve globalement dans les propositions formulées dans le livre blanc de la Gouvernance européenne⁸.

Ce principe n'est toujours pas totalement intégré à la Réunion. Trop souvent encore les processus d'élaboration des orientations stratégiques ne concernent en premier chef que les services de l'Etat ou des collectivités, la société civile n'étant consultée, dans le meilleur des cas, qu'a posteriori. De plus, l'accès au suivi des actions mises en œuvre n'est pas là non plus assuré.

Il est donc nécessaire, en particulier, que le C.E.S.R. soit mieux associé en amont aux décisions pouvant avoir un impact important sur le développement économique et social de la Réunion et qu'une obligation de réponse argumentée, positive ou négative, à ses avis soit assurée. De même, il est important que les obligations de consultation des collectivités régionale et départementale par l'Etat lui soient étendues.

Pour le C.E.S.R., l'**évaluation** qui entre dans les principes de la bonne gouvernance, doit permettre d'améliorer la cohérence et d'apprécier les évolutions et changements. Ainsi se fera une meilleure appréhension des enjeux nouveaux à relever et des axes stratégiques à conforter ou à mettre en place.

Cela implique d'instaurer une véritable démarche globale d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques menées à la Réunion, prenant en compte, au-delà des aspects quantitatifs, une approche davantage qualitative.

⁸ Gouvernance européenne : Un livre blanc – (25 juillet 2001).

Permettre d'avoir une bonne gouvernance et une bonne évaluation nécessite impérativement d'avoir **une plus grande transparence**. Cette dernière doit se faire à tous les niveaux décisionnels. Elle doit aussi, et surtout, permettre l'accès à une information fiable, en particulier sur les différentes données concernant la vie économique et sociale de la Réunion.

Un premier pas a été proposé en ce sens au niveau du C.N.I.S.⁹ Il doit avoir un effet d'entraînement au plan local dans les différentes administrations de l'Etat et des collectivités, mais aussi au près des bureaux d'études du secteur privé.

V. Quelques autres axes

Ces quelques orientations stratégiques montrent l'imbrication des unes aux autres. Aussi aurions-nous pu aborder des thématiques toutes aussi importantes et primordiales pour le C.E.S.R., telles que :

1 - La santé, le social et le médico-social

Développement encore plus forte de la veille sanitaire, mise en place d'une véritable politique de prévention à tous les âges et à tous les niveaux, mise en place des branches et des conventions collectives, déroulement de carrière, impulsion des pouvoirs publics aux discussions entre les partenaires sociaux, redéfinition de la notion de contrat aidé, accélération des formations (services à la personne en particulier) pour répondre à la professionnalisation des personnels et aux besoins démographiques, ...

2 - Les relations avec l'Europe

Meilleure interaction entre les différents services de la Commission, représentation de l'Union européenne dans la zone, complexité des dossiers d'appels à projets des programmes-cadres communautaires, ...

3 - Les grands projets structurants

Le C.E.S.R. souligne leur importance pour la Réunion. Si les grands travaux qui y concourent doivent lui permettre de rattraper certains de ses retards et de consolider le cadre de son développement endogène et exogène, les nouvelles pistes (TIC, économie verte, ...) affirmeront et amplifieront sa volonté de répondre aux défis de plus grande compétitivité et de meilleure solidarité.

4 - La réforme territoriale

La réflexion du C.E.S.R. n'entre pas dans le cadre de la déclaration présidentielle du 19 février 2009 qui répondait à la situation antillaise ; elle se place dans le cadre de la réflexion globale pour le devenir de la réorganisation territoriale de la France lancée depuis plus d'un an au plan national.

5 - Le développement endogène

Créneaux de marché intérieur pouvant encore être conquis par la production locale et/ou l'import substitution, à la condition de dépasser l'attitude défensive, et d'être offensif en matière de politique de coopération économique régionale.

⁹ Conseil National de l'Information Statistique.

Mise en place d'incitations permettant (facilitant) le regroupement et la mutualisation des moyens et des compétences des très petites entreprises, voire des micro entreprises.

Meilleure prise en charge du fret des intrants (à transformer) et des extrants.

«Fléchage» des fonds de la dotation RUP Continuité Territoriale au bénéfice de la production locale.

6 - La culture

Création d'un musée de la mer, aménagement et valorisation des sites littoraux identifiés comme lieux historiques, pass-musée, formation et information sur l'histoire et la géographie de l'ensemble de la zone,...

B – La déclinaison en actions de certains de ces axes stratégiques en fonction des thématiques ateliers

Les tableaux qui suivent reprennent, atelier par atelier, divers axes stratégiques qui sont ensuite déclinés, par fiche atelier, en actions (ou orientations plus précises). Cet ensemble de propositions n'a pas la prétention d'être exhaustif car les thématiques étudiées ne correspondent que partiellement aux divers enjeux du développement de la Réunion.

Il est utile, à ce stade, de rappeler les priorisations établies par le C.E.S.R. pour chaque atelier, en l'occurrence :

- Pour l'atelier 1 : Avoir une vraie continuité territoriale pour compenser le handicap de la distance ;
- Pour l'atelier 2 : Généraliser la structuration en filières ;
- Pour l'atelier 3 : Faciliter les communications et les échanges ;
- Pour l'atelier 4 : Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle ;
- Pour l'atelier 5 : Instaurer une démarche d'évaluation des politiques publiques ;
- Pour l'atelier 6 : Développer, à la Réunion, une vision commune et partagée en matière de coopération ;
- Pour l'atelier 7 : Lutter contre l'illettrisme pour l'éradiquer ;
- Pour l'atelier 8 : Développer une véritable politique d'éveil à la culture dès le plus jeune âge.

Axes stratégiques des ateliers

| Ateliers | 1 | 2 | 3 | 4 |
|-------------------|---|---|--|--|
| Axes | * Formation des prix * Circuits de distribution * Pouvoir d'achat | * Productions locales * Conditions d'un développement endogène | * Grands projets structurants * Conditions d'un développement durable | * Rénovation du dialogue social * Formation professionnelle |
| A | Avoir une vraie continuité territoriale pour compenser le handicap de la distance au niveau : a. des personnes b. des banques, assurances et services financiers c. des TIC d. de la presse nationale e. des marchandises | Maîtrise du foncier économique | Insertion plus grande de la Réunion dans son environnement régional permettant son ouverture sur l'extérieur et contribuant à la continuité territoriale | Éradication de l'illettrisme |
| B | Généraliser la structuration en filières | Généraliser la structuration en filières | Utiliser rationnellement le territoire contraint pour intégrer 200 000 habitants supplémentaires et l'ensemble des activités par un aménagement cohérent et équilibré entre microrégions | Généraliser la structuration en filières et la structuration par branche |
| C | Amélioration de la compétitivité des entreprises | Amélioration de la compétitivité des entreprises | Construire et entretenir les habitations | Insertion sociale et professionnelle |
| D | Lutte contre les monopoles | Optimisation des marchés | Faciliter les communications et les échanges | Modernisation et renouveau du dialogue social dans le monde du travail |
| E | Optimisation des marchés | Garantir l'intégrité des espaces protégés et aménagés, la salubrité publique et l'équilibre financier des collectivités en charge de cette compétence | Tendre vers l'autonomie énergétique | Efficacité, performance et cohérence des dispositifs et actions |
| F | | | Garantir l'intégrité des espaces protégés et aménagés, la salubrité publique et l'équilibre financier des collectivités en charge de cette compétence | |
| Voir aussi | Atelier 2 Atelier 5 axe C sur l'évaluation | Ateliers 1 et 3 Atelier 5 axe C sur l'évaluation | Ateliers 2, 4 et 8 Atelier 5 axe C sur l'évaluation | Ateliers 7 et 8 Atelier 5 axe C sur l'évaluation |

| Ateliers | 5 | 6 | 7 | 8 |
|-------------------|---|---|---|---|
| Axes | <i>Gouvernance (évolutions institutionnelles locales, adaptation des administrations centrales)</i> | <i>Insertion des DOM dans leur environnement régional</i> | * <i>Égalité des chances</i> * <i>Promotion de la diversité</i> * <i>Insertion des jeunes</i> | * <i>Identité</i> * <i>Culture</i> * <i>Mémoire</i> |
| A | Favoriser la démocratie locale | Développer à la Réunion une vision commune et partagée en matière de coopération | Éradication de l'illettrisme | Donner du contenu et affirmer l'identité réunionnaise comme un vecteur d'ouverture sur le monde |
| B | Appliquer le principe de bonne gouvernance à l'ensemble des politiques publiques | Accroître la représentativité de la Réunion à l'extérieur | Insertion sociale et professionnelle, égalité des chances | Démocratiser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles |
| C | Instaurer une démarche d'évaluation des politiques publiques | Développer l'intégration économique | Faciliter l'intégration des Réunionnais diplômés à la Réunion | Développer une véritable politique d'éveil à la culture dès le plus jeune âge |
| D | | | Soutenir et développer le secteur de l'économie sociale et solidaire | Soutenir et accompagner la culture et la créativité réunionnaise dans toutes ses composantes |
| E | | | | Structurer mieux l'offre culturelle à la Réunion par l'optimisation des partenariats engagés et une connaissance globale du secteur |
| Voir aussi | | Ateliers 1,2 et 3 Atelier 5 axe C sur l'évaluation | Atelier 4 sur la formation Atelier 5 axe C sur l'évaluation | Atelier 5 axe C sur l'évaluation |

DES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

FICHE ATELIER N° 1

Objet de l'atelier (Etat)

Formation des prix
Circuit de distribution
Pouvoir d'achat

Thématiques à aborder, stratégies thématiques (sans ordre de priorité)

Axe A : Avoir une vraie continuité territoriale pour compenser le handicap de la distance au niveau :

- a. des personnes
- b. des TIC
- c. de la presse nationale
- d. des banques, assurances et services financiers à travers les garanties
- e. des marchandises

Axe B : Généraliser la structuration en filières

Axe C : Amélioration de la compétitivité des entreprises

Axe D : Lutte contre les monopoles

Axe E : Optimisation des marchés

(voir aussi notamment l'atelier 2 et l'atelier 5 axe C sur l'évaluation)

Actions (sans ordre de priorité)

Axe A : Continuité territoriale

a) Création d'un Office de Transport Aérien, établissement public pour la gestion et le suivi du service public de la continuité territoriale

Cet office placé sous l'autorité du Préfet aurait pour mission :

- d'élaborer le cahier des charges et de procéder à son suivi ;
- de recevoir les dossiers des compagnies aériennes qui souhaitent s'inscrire dans le dispositif de continuité territoriale ;
- d'étudier ces dossiers et de délivrer les agréments ;
- de définir et de mettre en œuvre les modalités financières et les procédures de contrôle.

b) Egalité d'accès aux réseaux (prix, qualité des offres et diversité des services)

Actuellement, le câble SAFE est le seul câble desservant la Réunion et il a une durée de vie limitée. Il y a nécessité de mettre en place des alternatives permettant notamment de sécuriser (en cas de coupure du SAFE), d'assurer la pérennité des infrastructures fibre optique desservant la Réunion, et de garantir la concurrence sur les réseaux internationaux.

En matière d'accès au très haut débit, les prix à la Réunion doivent être comparables à ceux pratiqués en Métropole au titre de la continuité territoriale numérique (péréquation tarifaire). Cette baisse de tarification doit être impérativement accompagnée d'une amélioration de la qualité des offres et d'une diversification des services.

Le développement des TIC relève de la compétence de toutes les collectivités locales.

c) Avoir accès aux informations (presse nationale, multimédias, ...) aux mêmes prix qu'en Métropole

L'accessibilité et l'égalité des citoyens devant la culture.

c) Assurer un accès facilité aux circuits des activités culturelles extérieurs

d) Lutte contre les tarifs bancaires abusifs (frais pour prélèvements automatiques, ...)

L'application de la tarification bancaire nationale ou celle d'une région métropolitaine à la Réunion.

e) Prise en charge du fret des intrants et des extrants

Cette aide aurait comme objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises de la Réunion, et aurait un impact significatif en matière économique et en emplois tant pour la reconquête du marché intérieur que pour l'ouverture sur de nouveaux marchés extérieurs, à la condition que soit pris en considération le nécessaire développement de sa production.

Axe B : Généraliser la structuration en filières

*** Circuits de distribution : privilégier les productions locales (« préférence régionale »).**

Privilégier la consommation de produits locaux, par exemple dans la restauration collective des établissements scolaires, hôpitaux, de l'armée, des prisons.

*** Améliorer la répartition de la richesse créée au sein des entreprises.**

Axe C : Amélioration de la compétitivité des entreprises

*** Aide et accompagnement des entreprises.**

En complément des aides financières, il est nécessaire de renforcer les mesures d'accompagnement aux entreprises.

L'une des mesures pourrait être un partenariat fort, sous forme de convention, avec les Chambres consulaires pour permettre à l'entreprise de mener une réflexion à plus long terme, d'avoir un accompagnement à la carte et un suivi du projet (financement, modernisation, formation, aide à l'encadrement, ...).

*** Organisation de la diversité des circuits de distribution en direction des détaillants (petits commerces, restaurateurs, artisans, ...) : avoir de véritables grossistes (indépendants ?) et/ou marchés de gros.**

Cette organisation permettrait à ces détaillants d'avoir accès à un vrai marché de gros et non à des prix qui sont plus élevés que dans la grande distribution, avec une fiscalité locale adaptée pour les produits qui entrent dans une transformation et dans la production locale (exemple : système de récupération de taxes).

*** Suppression des marges arrières.**

La suppression de toutes les marges arrières (quelles qu'elles soient) a pour objectif de clarifier, d'optimiser et de moraliser les relations entre les entreprises et d'améliorer leur compétitivité.

Axe D : Lutte contre les monopoles

*** Observatoire des marges et des prix (transparence, information, structure des prix, études, ...).**

L'Etat français demande à l'Europe la mise en place d'un observatoire des marges et des prix pour réguler certains marchés ; dans notre petite économie insulaire, il est encore plus nécessaire d'avoir un outil d'observation très performant (avec pouvoir d'investigation) afin de faire la transparence en la matière et proposer les régulations souhaitables.

*** Renforcement de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.**

*** Encadrement des prix en cas de situation de monopole.**

Axe E : Optimisation des marchés

*** Réduction des délais de paiement des factures dans le cadre des marchés publics par les collectivités.**

Les retards de règlement d'un grand nombre de collectivités locales et de l'Etat ont de lourdes conséquences sur la trésorerie des entreprises, entraînant pour certaines d'entre elles, des dépôts de bilan, et cela malgré l'existence de différents dispositifs adoptés dans le cadre de la Loi de modernisation de l'économie (parallélisme des agios).

*** Planification de la commande publique.**

FICHE ATELIER N° 2

Objet de l'atelier (Etat)

**Productions locales
Conditions d'un développement endogène**

Thématiques à aborder, stratégies thématiques (sans ordre de priorité)

Axe A : Maîtrise du foncier économique

Axe B : Généraliser la structuration en filières

Axe C : Amélioration de la compétitivité des entreprises

Axe D : Optimisation des marchés

Axe E : Garantir l'intégrité des espaces protégés et aménagés, la salubrité publique et l'équilibre financier des collectivités en charge de cette compétence

(voir aussi notamment les ateliers 1, 3 et l'atelier 5 axe C sur l'évaluation)

Actions (sans ordre de priorité)

VALIDER UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (déclinant les priorités de la Réunion)

Axe A : Maîtrise du foncier économique

*** Mise en place d'une vraie politique foncière par les collectivités.**

- Accroître les ressources de l'E.P.F.R.¹⁰ et de la SEFAR¹¹ afin qu'ils puissent accélérer les acquisitions foncières à vocation d'aménagement économique et de bouclier agricole ;
- Compenser la perte des terres agricoles par des terres de même valeur agronomique.

*** Mise en œuvre de tous les moyens pour récupérer ou occuper les « friches économiques » dans les ZA.**

Les cahiers des charges des ZA doivent être plus précis et surtout, leurs applications plus suivies avec des contraintes en cas de non respect des conventions. En effet, les procédures de rétrocession de ces terrains ne sont pas mises en œuvre par négligence ou manque de suivi ou de volonté politique.

¹⁰ Etablissement Public Foncier de la Réunion.

¹¹ Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion.

*** Lutte contre les spéculations foncières.**

La demande de foncier économique est très forte. Des surfaces significatives commercialisées antérieurement ne sont pas utilisées pour la vocation qui est la leur ou sont stockées à titre spéculatif ou de réserve foncière. On observe une flambée des prix sur le marché des quelques opportunités existantes. Il faut, d'une part récupérer les terrains « stockés » (taxation en cas de non utilisation), et d'autre part mettre en ZAD les terrains avant de les rendre constructibles.

Axe B : Généraliser la structuration en filières

*** Aide et accompagnement des entreprises.**

En complément des aides financières, il est nécessaire de renforcer les mesures d'accompagnement aux entreprises.

L'une des mesures pourrait être un partenariat fort, sous forme de convention, avec les Chambres consulaires pour permettre à l'entreprise de mener une réflexion à plus long terme, d'avoir un accompagnement à la carte et un suivi du projet (financement, modernisation, formation, aide à l'encadrement, ...).

*** Mise en relation production-consommation.**

Clarifier, optimiser et moraliser (par plus de transparence) les circuits de distribution entre les producteurs et les consommateurs.

*** Pour la filière pêche, mise en place d'un chef de file unique et d'une véritable stratégie régionale.**

La filière pêche connaît actuellement d'importants problèmes d'organisation pouvant la mettre en péril. Pour y remédier, un chef de file unique et une véritable stratégie régionale doivent être mis en place.

*** Valorisation des métiers de la mer.**

Ces métiers sont peu connus ou marqués par le sceau de la pénibilité, il est donc nécessaire de les valoriser aux yeux des Réunionnais.

*** Développement de la production agricole.**

- Renforcer la production des fruits et légumes ;
- Regrouper davantage les producteurs pour gagner des parts de marché local ;

Les marchés à conquérir : la restauration collective des établissements scolaires, des hôpitaux, de l'armée, des prisons.

- Adapter les règles des marchés publics à la production locale : plus de souplesse dans les appels d'offres ;

Une priorité doit être donnée aux produits locaux.

- Renforcer l'organisation des fonctions de vente de la production locale ;
- Conquérir de nouveaux marchés à l'export.

L'inversion du calendrier climatique et donc des conditions de production rendent la position géographique de la Réunion propice à l'exportation des produits tropicaux vers l'hémisphère Nord :

- Mettre en place des unités de transformation et de valorisation (ananas, mangue, ...).

*** Optimisation de la valorisation non alimentaire des productions locales (bagasse, déchets industriels, biomasse, ...).**

*** Valorisation de l'artisanat d'art et structuration de la filière.**

Organisation en filière pour être compétitif par rapport aux produits importés (exemple : achats touristiques).

Axes B et C : Généraliser la structuration en filières et amélioration de la compétitivité des entreprises

*** Financement des entreprises :**

- Mise en place d'établissements financiers permettant de couvrir le financement du champ des besoins des entreprises réunionnaises (capital risque, capital développement, reprises et transferts, ...);
- Mise en place de sociétés de caution de type mutualiste ;
- Responsabilisation des entreprises au regard de leur territoire en contrepartie des aides (qualité des emplois, structuration par branche, application des C.C. nationales ou de branches, ...).

*** Promotion et valorisation de la production locale.**

- Privilégier la consommation de produits, biens et services locaux ;
- Marketing sur la marque « Réunion ».

Axe C : Amélioration de la compétitivité des entreprises

*** Mise en réseau des acteurs d'une même filière (pour chaque DAS) dans une logique de pôle (entreprises/recherche/formation) et pilotage par une seule collectivité.**

(la production locale ne comprend pas uniquement la production agricole mais également les services, le tourisme, ...).

La priorité en matière d'aide et d'accompagnement doit être accentuée sur les DAS.

*** Investir plus dans les actions de recherche, de formation et l'application industrielle.**

*** Soutien aux innovateurs et en particulier à ceux qui proposent des solutions adaptées à notre économie insulaire.**

*** Promouvoir en partenariat les statuts d'entreprises à forme coopérative encore trop méconnus des porteurs de projets.**

*** Préparer une nouvelle génération d'entrepreneurs et de managers pour relever les défis de demain (école de cadres).**

*** Création d'un guichet unique pour l'instruction des dossiers d'aides.**

Cette proposition doit obtenir rapidement l'accord des collectivités locales concernées et de l'Etat, afin que ce guichet soit opérationnel dans les meilleurs délais. Le chef d'entreprise aurait ainsi un seul interlocuteur et toutes les informations seraient centralisées en un lieu unique.

*** Mise en place de plates-formes logistiques économiques.**

Leur création permettrait notamment de rééquilibrer le territoire, de consolider le tissu économique, de donner des facteurs d'attractivité nouveaux à l'Est et au Sud, de répondre à la problématique du foncier à vocation économique. Les plates-formes seraient constituées d'un port sec (avec acheminement et stockage de nuit) et d'un service logistique (avec éclatement de jour).

Axe D : Optimisation des marchés

*** Réduction des délais de paiement des factures dans le cadre des marchés publics par les collectivités.**

Les retards de règlement d'un grand nombre de collectivités locales et de l'Etat ont de lourdes conséquences sur la trésorerie des entreprises, entraînant pour certaines d'entre elles, des dépôts de bilan, et cela malgré l'existence de différents dispositifs adoptés dans le cadre de la Loi de modernisation de l'économie (parallélisme des agios).

Axe E : Garantir l'intégrité des espaces protégés et aménagés, la salubrité publique

* **Développer la connaissance des impacts**, renforcer la concertation, l'information et l'innovation.

* **Réduire la production de déchets** des ménages et assimilés (limiter les emballages).

* **Diminuer le tonnage des déchets ultimes** (systématiser le tri).

* **Développer le recyclage** des matières et la valorisation organique et énergétique (notamment des déchets verts).

* **Systematiser les bacs permettant le tri sélectif** (y compris en matière de compost) à l'échelle des communes ou des intercommunalités et développer les circuits de collecte.

* **Développer plus sévèrement le volet répressif** (aspect réglementaire) à l'encontre des pollueurs.

FICHE ATELIER N° 3

Objet de l'atelier (Etat)

**Grands projets structurants
Conditions d'un développement durable**

Thématiques à aborder, stratégies thématiques (sans ordre de priorité)

Axe A : Insertion plus grande de la Réunion dans son environnement régional permettant son ouverture sur l'extérieur et contribuant à la continuité territoriale

Axe B : Utiliser rationnellement le territoire contraint pour intégrer 200 000 habitants supplémentaires et l'ensemble des activités par un aménagement cohérent et équilibré entre microrégions

Axe C : Construire et entretenir les habitations

Axe D : Faciliter les communications et les échanges

Axe E : Tendre vers l'autonomie énergétique

Axe F : Garantir l'intégrité des espaces protégés et aménagés, la salubrité publique et l'équilibre financier des collectivités en charge de cette compétence

(voir aussi notamment les ateliers 2, 4, 8 et l'atelier 5 axe C sur l'évaluation)

Actions (sans ordre de priorité)

Axe A : Insertion plus grande de la Réunion dans son environnement régional

*** Poursuivre la modernisation du port et de l'aéroport.**

- Créer et développer leurs équipements annexes ;
- Accompagner par un soutien à l'organisation stratégique et la professionnalisation ;
- Créer une compagnie régionale maritime afin de créer les conditions de desserte (axe Nord-Sud et Sud-Sud) ;
- Favoriser la venue d'autres compagnies aériennes et ouvrir de nouvelles lignes vers l'étranger ;
- Créer un Office de Transport Aérien, établissement public pour la gestion et le suivi du service public de la continuité territoriale. Cet office placé sous l'autorité du Préfet aurait pour mission (d'élaborer le cahier des charges et de procéder à son suivi, de recevoir les dossiers des compagnies aériennes qui souhaitent s'inscrire dans le dispositif de continuité territoriale, d'étudier ces dossiers et de délivrer les agréments, de définir et de mettre en œuvre les modalités financières et les procédures de contrôle).

* **Permettre l'égalité d'accès aux réseaux WEB** (prix, qualité des offres et diversité des services) **et positionner la Réunion comme carrefour numérique** (nouveaux câbles, data center, ...).

Actuellement, le câble SAFE est le seul câble desservant la Réunion et il a une durée de vie limitée. Il y a nécessité de mettre en place des alternatives permettant notamment de sécuriser (en cas de coupure du SAFE), d'assurer la pérennité des infrastructures fibre optique desservant la Réunion, et de garantir la concurrence sur les réseaux internationaux.

En matière d'accès au très haut débit, les prix à la Réunion doivent être comparables à ceux pratiqués en Métropole au titre de la continuité territoriale numérique. Cette baisse de tarification doit être impérativement accompagnée d'une amélioration de la qualité des offres et d'une diversification des services. Le développement des TIC relève de la compétence de toutes les collectivités locales.

Axe B : Utilisation rationnelle du territoire

* **Respecter et faire respecter les orientations du SAR dans les SCOT et les PLU.**

Pour une déclinaison logique et hiérarchisée des orientations d'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale puis des communes. Le rôle de l'Etat est essentiel, au travers du contrôle de légalité, afin de vérifier la compatibilité des orientations d'aménagement décidées en aval du SAR et lutter contre le mitage.

* **Valoriser l'E.P.F.R.** pour une véritable politique foncière et la SEFAR pour le foncier agricole ; **valoriser l'AGORAH** en tant que véritable agence d'urbanisme de la Réunion, et réaliser la localisation et la planification des opérations de ZA (pôles majeurs, secondaires, de proximité), ZAD, ZAC, ...

* **Hiérarchiser et densifier les centralités** (villes, bourgs de moyenne altitude, bourgs des hauts) et respecter la mixité des fonctions et la mixité sociale.

Garantir l'utilisation rationnelle et économe du foncier local afin de limiter les coûts de fonctionnement des services publics (ramassage des déchets, desserte en eau, en électricité, limiter les longs déplacements, ...).

* **Soutenir les études d'ingénierie** avec l'appui des Sem pour les petites communes (mise en place de Zone Action Prioritaire, actions de remembrement, études des réseaux d'eau, ...).

* **Préserver, protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels :**

- Afin de garantir aux activités économiques liées à l'agriculture la surface nécessaire de production ;
- Permettre à ceux qui sont des supports à l'activité touristique de maintenir leur valeur patrimoniale.

* **Construire et entretenir les équipements et les VRD nécessaires** à la densification de l'urbanisation prenant en compte le contexte local (Histoire, culture, ...) :

- Développer le Service Public d'Assainissement Non Collectif au niveau communal ou intercommunal pour les secteurs non raccordés ;
- Promouvoir les techniques de rétention des eaux pluviales à la parcelle (réglementation PLU) ;
- Améliorer les réseaux d'alimentation d'eau potable (rendements, interconnexions), et les équiper en outils de gestion et de régulation ;
- Augmenter le FRAFU afin de disposer des moyens financiers adaptés et réaliser les VRD nécessaires à un efficace aménagement.

- * **Réaliser en urgence les travaux d'endiguement** sur les cours d'eau à risque.
- * **Développer les expérimentations en bassin versant de retenues dans les ravines.**
- * **Procéder systématiquement au curage des ravines et des caniveaux** et protéger les espaces d'écoulement.
- * **Promouvoir une Gestion Intégrée des Zones Côtières** sur l'ensemble des bassins versants (information, éducation et formation, ...) :
 - Sécuriser les espaces aménagés et garantir l'intégrité physique des personnes et de biens compte tenu du changement climatique. Mais aussi de développer le potentiel économique que représente l'espace côtier ;
 - Contenir la pression urbaine et mieux la répartir à l'échelle du territoire.

Axe C : Construire et entretenir l'habitat

- * **Augmenter la dotation de la LBU** pour répondre aux besoins avec une programmation pluriannuelle et prenant en compte les nouvelles règles thermiques.
- * **Ajuster à la hausse les paramètres de financement des logements sociaux** pour les réaliser selon des normes environnementales.
- * **Défiscaliser les travaux de réhabilitation des logements** de plus de 20 ans sous conditions de mises aux normes environnementales H.Q.E. et H.P.E.
- * **Sensibiliser les acteurs** (architectes, prescripteurs, constructeurs, ...) **pour l'utilisation de matériaux bioclimatiques.** Soutenir l'intervention du CAUE et/ou de l'ADEME dans le cadre des opérations de construction.
- * **Systematiser l'utilisation des matériaux bioclimatiques** et baisser leur coût en supprimant la TVA et l'Octroi de mer (mesures réglementaires).
- * **Redéfinir le rôle et les responsabilités au sein du CDH** (espace de concertation et de gouvernance).

Axe D : Faciliter les communications et les échanges

- * **Proposer une offre multimodale de déplacement** efficacement organisée, notamment en affinant le suivi qualitatif des subventions accordées aux Autorités Organisatrices des Transports afin d'améliorer les rotations, l'étendue des zones desservies, les fréquences.
- * **Développer les transports collectifs** et les prévoir en site propre aux abords et dans les agglomérations.
- * **Réaliser le Tram-train sur l'ensemble du tracé** et livrer la tranche Saint-Paul/Sainte-Marie en 2014.
- * **Construire la liaison Nord-Ouest** (nouvelle route du littoral).
- * **Sécuriser les routes nationales et prise en charge par l'Etat de la totalité des travaux.**

* **Définir une seule instance politique décisionnelle compétente en matière de routes** en charge des routes nationales et départementales; cela doit permettre une mutualisation des moyens humains, techniques et financiers et une meilleure cohérence dans les phases de programmation et opérationnelle.

* **Mailler efficacement les réseaux routiers du littoral**, des mi-pentes et des Hauts et **développer les infrastructures numériques.**

* **Créer et/ou recalibrer les routes de moyenne altitude** et sécuriser les tronçons routiers qui ne le sont pas pour le développement des mi-pentes et répondre aux besoins engendrés par la forte progression de l'urbanisation sur ces espaces.

* **Désenclaver Cilaos et Salazie par des tunnels ou téléphériques.**

* **Résorber les points noirs routiers** et réaliser les déviations d'agglomérations nécessaires.

* **Mettre en place des plates-formes logistiques économiques (ports secs).**

Leur création permettrait notamment de rééquilibrer le territoire, de consolider le tissu économique, de donner des facteurs d'attractivités nouveaux à l'Est et au Sud, de répondre à la problématique du foncier à vocation économique. Les plates-formes seraient constituées d'un port sec (avec acheminement et stockage de nuit) et d'un service logistique (avec éclatement de jour).

* **Généraliser l'accès WIFI** sur l'ensemble du territoire.

Axe E : Tendre vers l'autonomie énergétique

* **Accentuer les actions en faveur de la Maîtrise de la Demande en Energie.**

* **Accroître les interventions de l'ADEME** auprès des collectivités locales et des entreprises, et renforcer ses moyens humains et techniques.

* **Intervenir sur les taux d'octroi de mer et de TVA appliqués aux produits basse consommation** (Etat, Région).

* **Mettre en œuvre un système de crédit d'impôt sur l'achat d'équipement basse consommation** et /ou favorisant toutes les installations EnR.

* **Développer le parc de véhicules non polluant :**

- Instituer une prime particulièrement incitative pour généraliser l'utilisation de ce type de véhicules et une taxe pour les véhicules polluants ;
- Phaser la pénétration des véhicules électriques sur le marché local.

* **Viser la diminution progressive du fossile dans le bouquet énergétique** et mettre en cohérence la Programmation Pluriannuelle des Investissements et le PRERURE.

* **Développer l'utilisation de la biomasse.**

* **Développer les technologies de production sur la base de l'énergie de la mer** (en particulier).

* **Créer une instance de gouvernance et de concertation entre l'Etat, les collectivités et les opérateurs** pour la programmation des équipements de production électrique (responsabilité de l'Etat).

* **Améliorer quantitativement et qualitativement les réseaux électriques** et leur gestion (FACE/ SIDELEC/ EDF).

* **Soutenir le pôle Temergie :**

- Investir plus dans les actions de Recherche, de formation et l'application industrielle ;
- Développer les actions de coopération avec les pays de la zone en matière d'énergie renouvelable ;
- Développer les technologies de stockage ;
- Créer les conditions pour le développement d'une filière photovoltaïque.

Axe F : Garantir l'intégrité des espaces protégés et aménagés, la salubrité publique

* **Développer la connaissance des impacts**, renforcer la concertation, l'information et l'innovation.

* **Réduire la production de déchets** des ménages et assimilés (limiter les emballages).

* **Diminuer le tonnage des déchets ultimes** (systématiser le tri).

* **Systematiser les bacs permettant le tri sélectif** (y compris en matière de compost) à l'échelle des communes ou des intercommunalités et développer les circuits de collecte.

* **Développer le recyclage des matières** et la valorisation organique et énergétique (notamment des déchets verts).

* **Développer plus sévèrement le volet répressif** (aspect réglementaire) à l'encontre des pollueurs.

FICHE ATELIER N° 4

Objet de l'atelier (Etat)

Rénovation du dialogue social
Formation professionnelle

Thématiques à aborder, stratégies thématiques (sans ordre de priorité)

Axe A : Eradication de l'illettrisme

Axe B : Généraliser la structuration en filières et la structuration par branche

Axe C : Insertion sociale et professionnelle

Axe D : Modernisation et renouveau du dialogue social dans le monde du travail

Axe E : Efficacité, performance et cohérence des dispositifs et des actions

(voir aussi notamment les ateliers 7 et 8 et l'atelier 5 axe C sur l'évaluation)

Actions (sans ordre de priorité)

Axe A : Eradication de l'illettrisme

100 000 illettrés - 21 % de la population âgée de 16 à 65 ans – Entrée en 6^{ème} sans maîtrise des fondamentaux – Sorties importantes du système scolaire sans qualification.
Nécessité d'un « Plan Marshall » mis en œuvre par tous les acteurs de concert.

* **Appliquer la Charte partenariale** de lutte contre l'illettrisme signée en 2007 par l'Etat, la Région et le Département et utiliser les 30 millions d'euros du Contrat de Projets dédiés à ces actions.

* **Favoriser la socialisation de l'enfant dès son plus jeune âge** en utilisant tous les modes d'accueil (crèche, assistante maternelle, ...).

* **Repérer les difficultés au plus tôt et renforcer le soutien scolaire dans le primaire** y compris pendant les vacances.

* **Mettre en place des référents** – tuteurs responsables de la lutte contre l'illettrisme dans le secondaire.

A noter : **le R.S.M.A.** obtient des résultats extrêmement positifs et arrive à permettre l'insertion de 95 % de leurs 600 stagiaires annuels avec l'obtention du C.F.G. (Certificat de Formation Générale).

* **Augmenter les moyens humains et financiers du R.S.M.A.** pour renforcer leur capacité d'accueil et leur équipe pédagogique. Il convient de s'approprier leur expérience afin de démultiplier les actions de même type.

Axe B : Généraliser la structuration en filières et la structuration par branche

- * **Appliquer de droit toutes les conventions de branche** (sous réserve de conventions locales).
- * **Adapter les filières de formation** aux besoins des DAS (TIC, agro nutrition, ...).
- * **Réactualiser le plan régional de formation.**

Axe C : Insertion sociale et professionnelle

* **Créer un véritable service public de l'orientation scolaire et professionnelle** chargé de l'information et de l'accompagnement de l'individu tout au long de son parcours.

Orientation : elle est fondamentale pour aider à chaque étape, prévenir les échecs et éviter les décisions « par défaut ». Il faut refonder le système même si cela prend un certain temps.

Différents organismes existent sans avoir de lien entre eux. Leur performance n'est pas vérifiée aux étapes cruciales : 3^{ème}, terminale, insertion dans la vie professionnelle, ...

* **Maintenir le cursus sur 4 ans** (2 ans de CAP, 1 année BEP et 1 année Bac).

Bac Pro : la population scolaire de l'île est en proie à des difficultés qui se manifestent par des problèmes notamment de maîtrise de la lecture et du calcul. Ils ont pour conséquence un taux de décrochage important (16 %), en augmentation, et des sorties sans qualification. L'application de la réforme du Bac Pro en 3 ans ne fera qu'aggraver cette situation.

* **Terminer le schéma des formations sanitaires et sociales.**

Secteur social : correspondant à de réels besoins, générateurs d'emplois, le secteur social souvent dévolu au monde associatif souffre de divers manques.

* **Généraliser la G.P.E.C.** par branche et par filière.

* **Promouvoir la VAE**, accompagner les candidats et simplifier la VAE plus particulièrement dans les entreprises (artisanales, agricoles, ...) pour leur pérennisation.

* **Procéder à une réforme d'ampleur et de fond des contrats aidés pour aboutir à des emplois pérennes.**

- Professionnaliser et former les personnes sous contrat aidé.
- Augmenter les contrats aidés en particulier dans le secteur marchand.

* **Généraliser et renforcer l'enseignement des TIC.**

* **Généraliser et renforcer l'enseignement des langues étrangères.**

* **Développer et soutenir l'effort de formation tant technique qu'administrative des acteurs culturels et des associations** (y compris les bénévoles).

* **Organiser en filière la formation professionnelle** pour conquérir des marchés à l'export, en particulier dans le cadre des A.P.E.

Axe D : Modernisation et renouveau du dialogue social dans le monde du travail

- * **Adapter les règles de représentativité** pour tenir compte de la taille des entreprises locales.
- * **Faire l'expérimentation d'instances représentatives interentreprises** (expérimentation de comités interentreprises pour les T.P.E.).

Axe E : Efficacité, performance et cohérence des dispositifs et des actions

- * **Développer la prospective** pour les besoins en métiers et pour la formation. Avoir de la visibilité sur « demain » et anticiper sont des principes de bonne gouvernance. En matière d'insertion et de formation professionnelle, ce sont des éléments fondamentaux pour décider des axes à suivre. Développer les études prospectives en liaison avec le CARIF/ OREF et les branches professionnelles et anticiper sur la formation aux nouveaux métiers sont nécessaires.
- * **Coordination de la formation-éducation tout au long de la vie** : une organisation transversale et globale est nécessaire pour définir et arrêter une stratégie commune, et arbitrer entre les différentes offres de formation. La mise en place d'un Haut comité de l'éducation pourrait jouer ce rôle. Il serait composé de l'Etat, des collectivités, de la société civile et organisée (les Conseils consultatifs). Il serait chargé de proposer leur mise en œuvre et de décider qui fait quoi.
- * **Mettre en place une structure permanente unique** chargée de gérer l'ensemble des dispositifs d'emplois aidés, sorte de Commissariat à l'Emploi.

FICHE ATELIER N° 5

Objet de l'atelier (Etat)

Gouvernance

Thématiques à aborder, stratégies thématiques (sans ordre de priorité)

Axe A : Favoriser la démocratie locale

Axe B : Appliquer le principe de bonne gouvernance à l'ensemble des politiques publiques

Axe C : Instaurer une démarche d'évaluation des politiques publiques répondant au principe de bonne gouvernance

Actions (sans ordre de priorité)

Axe A : Favoriser la démocratie locale

* **Placer le citoyen** et plus particulièrement, les bénéficiaires des politiques ou services publics au cœur des préoccupations dans un souci d'efficacité économique, sociale et environnementale optimale de l'action publique.

* **Disposer de trois niveaux d'intervention pour l'organisation des collectivités territoriales ayant chacun des conseils consultatifs :**

- Une assemblée territoriale en charge de la stratégie ;
- Des conseils d'arrondissement correspondant aux bassins de vie ;
- Les communes ayant pour compétence les politiques de proximité.

* **Désigner par élection au suffrage universel des personnes chargées des trois niveaux.**

* **Augmenter le nombre d'élus de proximité** qui passe notamment par une partition de certaines communes.

* **Adopter le principe de non cumul des mandats entre les trois niveaux.**

Axe B : Appliquer le principe de bonne gouvernance à l'ensemble des politiques publiques

Définir le cadre d'une bonne gouvernance par une approche transversale et concertée à tous les niveaux.

* Au niveau européen, le développement d'une meilleure interaction entre les différents services de la commission. La DG Regio et son Unité RUP ainsi que la DG Dév, doivent être de véritables promoteurs et défenseurs des RUP.

* Au niveau national, le développement de la concertation et de la coordination entre SEOM, différents Ministères, ... Chaque Ministère doit se sentir concerné et être compétent pour valoriser chaque Outre-mer et pour adapter (si nécessaire) les politiques nationales.

* Au niveau régional (océan Indien), l'élaboration de plans d'actions concertés ayant des retombées mutuellement avantageuses.

* Au niveau local, le renforcement de la consultation et une implication plus forte de l'ensemble des acteurs et de la société civile organisée, (consulter, en amont, le C.E.S.R., avant toute validation définitive des programmes). A ce titre, tout avis du C.E.S.R. doit faire l'objet d'une obligation de réponse mentionnant et justifiant la suite réservée à ses remarques et propositions.

Poursuivre et développer la démarche partenariale à toutes les étapes.

* Associer des représentants des régions d'Outre-mer aux négociations de l'U.E. ayant des conséquences pour les RUP.

* Mettre en place une représentation permanente chargée de la promotion de l'île, de l'avancement de ses dossiers, de la veille sur les politiques communautaires à Strasbourg et Bruxelles.

* Avoir une représentation de la société civile des RUP françaises au sein du Comité Economique et Social Européen.

* Améliorer la lisibilité des documents européens et l'accès aux informations.

* Prévoir la consultation obligatoire des conseils consultatifs au même titre que le Conseil régional et le Département.

Généraliser le principe de bonne gouvernance à l'ensemble des politiques sectorielles :

* Par rapport aux DAS, mise en place de véritables pilotes pour les différentes filières : qui fait quoi et qui prend en charge le développement de la filière ?

* Mise en réseau des acteurs d'une même filière (pour chaque DAS) dans une logique de pôle (entreprises/recherche/formation) et pilotage par une seule collectivité.

Pour la coopération régionale

* **Avoir un seul chef de file pour la définition de la stratégie** en matière de coopération régionale. Cette définition doit se faire avec la mise en place d'une coordination structurée locale : création d'une conférence Locale de la Coopération et du Codéveloppement réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile. Cette conférence doit être le lieu pour discuter régulièrement des orientations, et pour informer les partenaires.

* Renforcer la déconcentration des services ministériels en charge de la coopération de la zone océan Indien à la Réunion.

Pour l'emploi, la formation et l'insertion

* L'Etat doit partager la réflexion avec la collectivité responsable de la formation professionnelle pour la carte de l'enseignement du second degré et BTS ainsi que l'enseignement supérieur.

Pour l'aménagement du territoire

* Créer une instance de gouvernance et de concertation entre l'Etat, les collectivités et les opérateurs pour l'harmonisation, la coordination,... des politiques d'aménagement et des programmes d'équipements.

Axe C : Instaurer une démarche d'évaluation des politiques publiques

Développer une véritable culture de l'évaluation (ex ante, chemin faisant, ex post) **quantitative et qualitative** est indispensable. A l'heure actuelle existe un manque véritable.

Au préalable, il est nécessaire de **disposer de données et d'indicateurs** (fiables, pertinents et cohérents).

* **Créer une structure locale indépendante chargée de la centralisation de toutes les données disponibles chez les acteurs du développement, de la définition des données complémentaires nécessaires, du pilotage de toutes les études d'évaluation** des politiques publiques (européennes, nationales et locales). L'Etat doit à ce titre montrer l'exemple en ne gardant pas les données dont il dispose (comme il l'a fait encore dans le cadre de la préparation de la LODEOM). La plus grande transparence doit être le leitmotiv au sein de cette structure. Cette dernière doit être dotée de moyens humains et financiers, et de pouvoirs d'accès à l'information.

FICHE ATELIER N° 6

Objet de l'atelier (Etat)

Insertion des DOM dans leur environnement régional

Thématiques à aborder, stratégies thématiques (sans ordre de priorité)

Axe A : Développer à la Réunion une vision commune et partagée en matière de coopération (afin de répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité)

Axe B : Accroître la représentativité de la Réunion à l'extérieur

Axe C : Développer l'intégration économique

(voir aussi notamment les ateliers 1, 2, 3 et l'atelier 5 axe C sur l'évaluation)

Actions (sans ordre de priorité)

Axe A : Développer à la Réunion une vision commune et partagée en matière de coopération

* **Avoir un seul chef de file pour la définition de la stratégie** en matière de coopération régionale. Cette définition doit se faire avec la mise en place d'une coordination structurée locale : création d'une conférence Locale de la Coopération et du Codéveloppement réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile. Cette conférence doit être le lieu pour discuter régulièrement des orientations, et pour informer les partenaires ;

* **Valider** pour la Réunion **un plan stratégique global** partagé **en matière de développement** dont la coopération constituerait un des axes (intégrant les objectifs, les moyens, le suivi, l'évaluation, la communication).

* **Disposer d'une approche analytique et synthétique regroupant l'ensemble des interventions mises en œuvre à la Réunion** (par pays, projets et montants).

* **Renforcer la déconcentration des services ministériels en charge de la coopération dans la zone** pour faciliter le travail en commun et permettre la remontée au niveau parisien des attentes de la Réunion : passer de la coopération de la France « dans » l'océan Indien à une coopération de la France « dans et de » l'océan Indien.

* **Mettre en place une unité déconcentrée de la Commission européenne à la Réunion pour l'ensemble de la zone océan Indien.**

Axe B : Accroître la représentativité de la Réunion à l'extérieur

*** Implanter des représentations extérieures.**

- **Dans les pays partenaires, soit :**

- Par une représentation physique dans les pays (création d'une Antenne) ;
Des représentations extérieures réunionnaises dans ces pays devraient permettre aux entreprises réunionnaises de mettre en valeur leurs compétences, d'être notamment informées des marchés et d'y répondre.

- En utilisant la base logistique **des Ambassades et Consuls français** (pour accueillir des agents des collectivités locales de la Réunion) : afin de mieux répondre aux décideurs des pays concernés et pour afficher la politique réunionnaise de coopération.

- **Auprès des autorités européennes** (mise en place d'un Bureau ou d'une Antenne) pour faire connaître, assurer une veille juridique et défendre la Réunion.

Axe C : Développer l'intégration économique

*** Rechercher une bonne articulation du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale avec d'autres programmes ou accords existants** pour renforcer le Plan d'Actions pour le Grand voisinage. Il doit se faire avec un réel désenclavement : aérien, maritime, télécommunications.

*** Positionner la Réunion comme une véritable plate-forme de la France et de l'Europe dans la ZOI.**

*** Faire la promotion des atouts de la Réunion** notamment au travers des activités fortement capitalistiques, technologiques, culturelles et scientifiques et de ses avantages comparatifs.

- Mettre en valeur nos compétences en matière d'expertise pour pouvoir répondre aux appels d'offres dans la ZOI ;
- Mettre en place une vraie veille économique avec les pays de la zone.

*** Mettre en place une assistance technique** adaptée pour informer et accompagner, dans le montage des dossiers, les porteurs de projets potentiels.

*** Favoriser la maîtrise des langues étrangères.**

*** Développer une culture de réseau** entre les acteurs réunionnais (en interne et en externe) pour bénéficier des niches potentielles de coopération compte tenu de la faiblesse des relations économiques dans la zone au départ ou à destination de la Réunion.

*** Faire de la recherche, le moteur de l'innovation et du rayonnement régional.**

- Positionner la Réunion en tant que pôle d'excellence de la France et de l'Europe dans la zone.
- Renforcer et prévoir l'implantation de nouveaux laboratoires de recherche européens en lien avec les problématiques régionales.

*** Bâtir des stratégies communes de pêche avec les pays environnants pour la zone Sud-Ouest de l’océan Indien.**

La politique commune européenne ne correspond ni à la réalité locale, ni à celle régionale.

- Adapter la réglementation européenne ;
- Diversifier les activités en mer et à terre ;
- Lutter contre la piraterie.

*** Développer une véritable coopération avec les pays de la zone dans les domaines de l’aquaculture, de la santé, de la formation, pour la protection et la valorisation de la flore, des énergies renouvelables, ...**

- Mettre en place une agence océan Indien de l’énergie renouvelable au niveau de la commission de l’océan Indien.

*** Soutenir l’implantation de représentations étrangères à la Réunion.**

*** Extension du passeport mobilité vers les pays de la zone.**

Le dispositif n’étant appliqué que sur la seule destination de la Métropole, le C.E.S.R. souhaite son extension vers les pays de son environnement régional.

*** Renforcer les dispositifs de coopération culturelle.**

FICHE ATELIER N° 7

Objet de l'atelier (Etat)

Egalité des chances
Promotion de la diversité
Insertion des jeunes

Thématiques à aborder, stratégies thématiques (sans ordre de priorité)

Axe A : Eradication de l'illettrisme

Axe B : Insertion sociale et professionnelle, égalité des chances

Axe C : Faciliter l'intégration des Réunionnais diplômés à la Réunion

Axe D : Soutenir et développer le secteur de l'économie sociale et solidaire

(voir aussi notamment l'atelier 4 sur la formation et l'atelier 5 axe C sur l'évaluation)

Actions (sans ordre de priorité)

Axe A : Eradication de l'illettrisme

100 000 illettrés - 21 % de la population âgée de 16 à 65 ans – Entrée en 6^{ème} sans maîtrise des fondamentaux – Sorties importantes du système scolaire sans qualification.
Nécessité d'un « Plan Marshall » mis en œuvre par tous les acteurs de concert.

* **Appliquer la Charte partenariale de lutte contre l'illettrisme** signée en 2007 par l'Etat, la Région et le Département et utiliser les 30 millions d'euros du Contrat de Projets dédiés à ces actions.

* **Favoriser la socialisation de l'enfant dès son plus jeune âge** en utilisant tous les modes d'accueil (crèche, assistante maternelle, ...).

* **Repérer les difficultés au plus tôt et renforcer le soutien scolaire** dans le primaire y compris pendant les vacances.

* **Mettre en place des référents** – tuteurs responsables de la prévention illettrisme dans le secondaire.

A noter : **le R.S.M.A.** obtient des résultats extrêmement positifs et arrive à permettre l'insertion de 95 % de leurs 600 stagiaires annuels avec l'obtention du C.F.G. (Certificat de Formation Générale).

* **Augmenter les moyens humains et financiers du R.S.M.A.** pour renforcer leur capacité d'accueil et leur équipe pédagogique. Il convient de s'approprier leur expérience afin de démultiplier les actions de même type.

Axe B : Insertion sociale et professionnelle, égalité des chances

L'insertion c'est à la fois la formation, l'emploi et le logement.

- * **Prévoir une instance permettant de décliner la politique nationale de l'emploi et de la formation** pour coller aux besoins du territoire.
- * **Créer un véritable service public de l'orientation professionnelle** chargé de l'information et de l'accompagnement de l'individu tout au long de son parcours.
- * **Généraliser la G.P.E.C.** par branche et filière.
- * **Promouvoir la VAE** et accompagner les candidats.
- * **Préparer une nouvelle génération d'entrepreneurs et de managers** pour relever les défis de demain (école de cadres).
- * **Reconduire, en recherchant plus d'efficacité, le dispositif de congé-solidarité** susceptible d'ouvrir des emplois aux jeunes en permettant la libération de postes par des seniors mais sans perte de savoir et de savoir-faire.
- * **Remettre en place des dispositifs de tutorat et de compagnonnage.**
- * **Etendre le dispositif de passeport mobilité** vers l'Europe et les pays de la zone pour démultiplier les chances et les potentiels.
- * **Créer de structures d'hébergement temporaires pour les jeunes** (étudiants, stagiaires, ...).
- * **Construire les logements sociaux nécessaires à la politique d'insertion.**

Axe C : Faciliter l'intégration des Réunionnais diplômés à la Réunion

- * **Favoriser l'emploi des jeunes Réunionnais** (reconnaissance des diplômes, des qualifications, des compétences et de l'expérience).
- * **Créer un Institut Régional d'Administration (IRA).**
- * **Créer un véritable réseau de la population diplômée de haut niveau** (veille sur l'emploi, l'économie, le social, ...).
- * **Mettre en place une structure**, chargée de gérer l'ensemble des dispositifs emplois aidés et d'accompagner les personnes vers des emplois durables.

Axe D : Soutenir et développer le secteur de l'économie sociale et solidaire

- * **Promouvoir la culture de réseaux interassociatifs.**
- * **Soutenir et contrôler les associations** assurant des missions de services publics et renforcer leurs compétences.

* **Professionaliser et former les personnes sous contrat aidé** aux fins de pérennisation de l'emploi.

* **Améliorer la gouvernance** (à rendre plus professionnelle) au sein des structures et appliquer une charte éthique et pratique.

FICHE ATELIER N° 8

Objet de l'atelier (Etat)

Identité
Culture
Mémoire

Thématiques à aborder, stratégies thématiques (sans ordre de priorité)

La Réunion a sa Culture, son Histoire, son Identité, sa Mémoire et son environnement géographique qui sont très différents de ceux des autres DROM.

Axe A : Donner du contenu et affirmer l'identité réunionnaise comme un vecteur d'ouverture sur le monde : reconnaître la culture comme l'élément essentiel de l'identité.

Axe B : Démocratiser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles

Axe C : Développer une véritable politique d'éveil à la culture dès le plus jeune âge

Axe D : Soutenir et accompagner la culture et la créativité réunionnaise dans toutes ses composantes

Axe E : Structurer mieux l'offre culturelle à la Réunion par l'optimisation des partenariats engagés et une connaissance globale du secteur

(voir aussi notamment l'atelier 5 axe C sur l'évaluation)

Actions (sans ordre de priorité)

Axe A : Donner du contenu et affirmer l'identité réunionnaise comme un secteur d'ouverture sur le monde

* **Assurer une continuité territoriale** (presse, littérature et multimédias) et un accès facilité aux circuits des activités culturelles extérieurs.

* **Soutenir la promotion et la valorisation de la culture** en lien avec l'histoire de la Réunion et de sa zone.

* **Provoquer des rencontres et échanges** entre les créateurs, les artisans et les amateurs de la Réunion, mais aussi de la région océan Indien, nationaux voire internationaux.

* **Développer des partenariats et des supports** pour une communication sur les artistes locaux qui s'exportent.

Axe B : Démocratiser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles

- * **Développer des services éducatifs dans les structures culturelles** par le développement des médiateurs culturels afin de promouvoir la démocratisation de la culture. Mise en place d'une formation, sanctionnée par des diplômes d'Etat de niveau. Soutenir l'effort de formation tant technique qu'administrative des acteurs culturels et des associations intervenant dans le paysage culturel.
- * **Développer et mettre à disposition des lieux de travail adaptés (ateliers, studios et salles d'exposition) pour les créateurs.**
- * **Mettre en œuvre un service culturel de proximité** en réhabilitant en priorité les lieux culturels existants et en encourageant la création d'écoles municipales d'expression culturelle et artistique (musique, danse, ...) par une politique volontariste de l'Etat (incitations financières spécifiques) qui devra, en aval, être accompagnée d'un programme de soutien au recrutement de DUMistes (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en milieu scolaire).
- * **Sensibiliser la population (en particulier scolaire) à la notion de patrimoines matériel et immatériel** par l'intermédiaire des médias.
- * **Prévoir la création d'espaces culturels dans les lycées.**
- * **Mettre en place une politique tarifaire favorable à la fréquentation** des équipements culturels par le plus grand nombre, en particulier par les personnes à revenu modeste.
- * **Mobiliser les acteurs associatifs et le public** à travers des actions de création et de communication (concours, manifestations, ...).

Axe C : Développer une véritable politique d'éveil à la culture dès le plus jeune âge

- * **Développer des dispositifs de sensibilisation et d'information** à la culture et à l'art local.
- * **Intégrer un volet culturel (culture et histoire de la Réunion, instruments de musique traditionnels, ...) dans les structures d'accueil de la petite enfance.**
- * **Diversifier les actions de types classes découvertes**, classes APN (activités pleine nature), ...
- * **Mettre en place un dispositif « lycéen au théâtre »** (à l'instar du dispositif « lycéens au cinéma »).

Axe D : Soutenir et accompagner la culture et créativité réunionnaise.

- * **Impulser des actions en faveur d'une production littéraire** riche et diversifiée en termes de genres littéraires (romans, nouvelles, ...).
- * **Valoriser et redynamiser les structures muséales** par leur regroupement et des actions de communication.
- * **Engager une politique volontariste de l'enseignement musical et d'encouragement à la danse et au chant.**

- * **Favoriser les créations artistiques et leur diffusion**, notamment vers l'extérieur.
- * **Maintenir les traditions et les savoir-faire réunionnais** : conserver une architecture créole et valoriser la cuisine réunionnaise.

Axe E : Structurer mieux l'offre culturelle

- * **Définir et mettre en œuvre un schéma départemental de développement des enseignements artistiques** dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique, élaboré en concertation avec les communes et les intercommunalités (loi du 13 août 2004).
- * **Repenser de nouvelles relations partenariales entre l'Education nationale et les collectivités locales.**
- * **Développer la formation, élément fondamental** pour professionnaliser les acteurs culturels et structurer le secteur.
- * **Mettre en place un cadre administratif et réglementaire favorable à l'entreprise culturelle** : quels dispositifs d'aide ? Quels allègements possibles pour faciliter les échanges ?
- * **Mise en réseau des structures publiques et privées.**

DECLARATIONS

AVIS SUR LA CONTRIBUTION DU C.E.S.R. DE LA REUNION AUX ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER

A travers trois phrases reprises dans l'ensemble de la contribution, j'attire l'attention, de manière solennelle, sur l'enjeu humain au cœur de notre réflexion. Nous assumons collectivement, nous membres du CESR et les réseaux que nous représentons, l'alerte énoncée en haut de la page 28 : « Il ne s'agit pas seulement d'une question de moyens, mais aussi de prendre en considération **l'existence d'une misère matérielle et morale** ».

Ayons conscience que ce vocabulaire nous renvoie aux constats fait dans les années 1960. Est-ce à dire que rien n'a bougé ? Non bien sûr. Mais les critères, oui, ou plus exactement l'interprétation à donner des indices de mesure. C'est le cas en particulier de l'illettrisme. Dès années 1960 aux années 1980, environ, la variation de son importance peut servir à mesurer le rattrapage effectué dans le domaine de la scolarisation et de la formation professionnelle. Mais que dire alors de la poche constante, depuis plusieurs décennies, de cent à cent vingt mille illettrés à La Réunion ? Ce n'est évidemment plus d'abord une question de rattrapage et de moyens mobilisés, par exemple en multipliant les stages pour le public visé. Le constat est beaucoup plus alarmant : le public visé boude les formations qui lui sont proposées ! Il n'y voit pas son intérêt, il n'en ressent pas le besoin. Comme si les efforts des décennies antérieures n'ont pas été en mesure de faire partager à ce public un projet de société, une manière de vivre ensemble autour des valeurs de solidarité, certes, mais aussi de responsabilisation, d'initiative de tout un chacun pour promouvoir l'intérêt général et le bien commun dont chacun peut aussi retirer une satisfaction personnelle et collective. Alors la poche de misère matérielle et morale ne se résorbe pas, elle est même en train de grossir encore plus.

Bien conscient de ce défi, nous énonçons page 21, après avoir repéré le capital humain dont La Réunion dispose : « Cette chance n'est réelle qu'à la condition expresse « d'inventer les voies qui permettront de faire de ces populations des acteurs du développement et de la production de richesses » ». Défi implacable. Tout le reste tombera comme un château de cartes si le capital humain ne trouve pas sa juste place dans l'ensemble des dispositifs que la contribution du CESR égrène. Rappelons que ces dispositifs sont extraits des principaux rapports que les commissions du CESR ont produit ces dernières années, faisant déjà le tour des déterminations essentielles d'un projet réunionnais, conçu et assumé par l'ensemble des acteurs de la société civile.

Alors, comment atteindre cette performance collective ? La réponse est donnée page 13 : « Cette nouvelle « **éducation populaire** » doit viser, certes, à l'acquisition d'une « employabilité », mais aussi à une participation renouvelée à l'identité réunionnaise qui est à rechercher dans les enjeux de solidarité intergénérationnelle, de qualité des modes de vie, de sécurité collective qui sont nécessaires au développement, dans la continuité, de La Réunion ».

L'éducation populaire, voilà le maître mot, celui justement des années 1960. Nous l'avons oublié, relégué au magasin des instruments du passé pour sortir un territoire de la misère et du sous-développement. Comme si l'humain ne se mesurait qu'aux avancés technologiques de son environnement, et au baromètre de la consommation de tout ce que la grande distribution met à portée des bourses les plus modestes. L'éducation populaire a ce relent d'habitat insalubre, d'hygiène et de santé défailtantes, d'absence de scolarisation et d'aptitude à un emploi marchant, et cetera.

Or l'éducation n'est enfermée dans aucun modèle. Chaque époque, chaque environnement sociétal doit mettre en œuvre l'éducation de l'homme qui lui correspond. Nous avons fait l'économie de cette adaptation, mettant dans bien des cas un point final aux formes prises par l'éducation populaire dans les années 1960. Le résultat est là : une majorité de la population sans conscience des enjeux collectifs, sans désir d'apporter sa contribution à l'élaboration des nouvelles relations à tisser entre nous. Que nous gardions ou non l'expression « éducation populaire », sa finalité ne change pas. Mais le voulons-nous ? Notre vision sociétale d'aujourd'hui place-t-elle l'homme en son centre ? Si oui, à quelle politique volontariste d'éducation sommes-nous prêts à souscrire ? La Politique n'a pas d'autre sens que de créer une forme de consensus social, destinée à durer le temps où les populations qui composent la société s'y retrouvent et se l'approprient. La Réunion est en attente.

Stéphane NICAISE
AREP, URIOPSS

POSITION DE LA CFTC, CFDT, UNSA, CGTR SUR LA CONTRIBUTION DU C.E.S.R. DE LA REUNION AUX ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER

Les organisations syndicales membres du COSPAR (CFDT, CFTC, UNSA, FSU, USS, CGTR) ont refusé de participer aux EGOM tout en se prononçant pour une expression de leur part compte tenu de la gravité de la crise qui ne fait que commencer.

Les EGOM ont été préparés d'en haut, de Paris, indépendamment des temporalités (court, moyen et long terme), dans la précipitation (les réunionnais sont appelés à réagir sur le tempo présidentiel qui n'est pas le notre), sans concertation sur la définition de la volonté politique et des modalités de son organisation. Toutes ces critiques ont été, d'ailleurs, reprises dans l'introduction du CESR et ont rendu difficiles la construction de cohérence et de sens.

Cette proposition d'EGOM issue de la crise antillaise a été imposée à notre réalité alors qu'il y a un Outre Mer et aussi des Outre Mers.

Dans la négociation de l'Accord Régional Interprofessionnel (ARI), l'application de l'accord Bino a été imposée alors qu'il pose plus de problèmes qu'il n'en résout tant au regard de la justice sociale, de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de leurs territoires, que de la place et du rôle des pouvoirs publics. Le « Principe d'un accord salarial réunionnais » proposé par les syndicats a été rejeté par le gouvernement se réfugiant derrière une argutie juridique. Les EGOM « exercice de libre discussion et de décision locale » prenait du plomb dans l'aile.

Dans ces conditions, le risque que les EGOM soit manœuvre dilatoire pour calmer le jeu ne ferait qu'envenimer la situation et augmenter les frustrations sociales. Jouer le long terme pour diluer le court terme serait dangereux pour l'équilibre social.

Cependant, les syndicats ont des choses à dire et à faire sur la nature de la crise sociale et politique et sur les solutions à la sortie par le haut.

L'expérience du COSPAR a bien été la manifestation de ce qui ne va pas. Bien des propositions relevant de l'Urgence Sociale n'ont trouvé réponse. Et doivent donc être reposées.

Les négociations sur l'ARI ont montré qu'une très grande majorité du patronat est peu encline à prendre sa part de responsabilités dans la survenance de la « politique sociale de l'Etat » à laquelle il nous renvoie pour se défaire.

Faire supporter la crise par les salariés, qui n'y sont pour rien, n'est pas une image mais une réalité qui s'installe au fur et à mesure de son avancée, bien loin des notions de responsabilités partagées.

La crise profonde actuelle risque d'être longue.

Nous sommes, quelque part, à un carrefour de problèmes non résolus qui demandent audience aujourd'hui.

Le CESR a été saisi par le Conseil régional sur les EGOM et, dans l'état actuel des choses, a travaillé à y répondre.

Le CESR qui, lui-même en tant que tel ne participe pas aux EGOM, a d'une part émis de sérieuses critiques quant aux conditions de leurs mises en œuvres et d'autre part a compilé l'ensemble de ce qui a pu être dit et décidé en son sein. Et ce travail, en soi, est un élément positif.

Nos représentants ont toujours participé aux travaux du CESR et ont continué à y participer ces derniers mois. Ils sont allés au bout de la concertation et de l'échange sur le travail de mise en cohérence et en perspective. Nous assumons notre participation à la rédaction des documents.

C'est pour cela que nous émettons un vote globalement positif sur les documents soumis à l'assemblée d'aujourd'hui. En effet, il y a toujours matière à débat sur un certain nombre d'items mais, dans les conditions dans lesquelles se sont déroulés nos travaux et compte tenu des critiques émises par le CESR, les documents d'aujourd'hui recueillent notre vote positif.



**AVIS DE LA CFE-CGC
SUR LA CONTRIBUTION DU C.E.S.R. DE LA REUNION
AUX ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER**

Depuis des années, le Conseil Economique et Social de La Réunion, instance représentative des socioprofessionnels de notre région, réfléchit sur tous les sujets d'intérêt général de notre île, multiplie les rapports, les notes de synthèse et les avis pour faire avancer les questions d'ordre économique et d'ordre social.

Confronté aux graves événements sociaux de ces derniers mois, en particulier à la Guadeloupe, le Chef de l'Etat a pensé calmer le jeu en annonçant, en particulier, l'organisation des Etats généraux de l'Outre-mer

Pour le Conseil Economique et Social de La Réunion, qui a vu nombre de ses propositions et préconisations « rester lettres mortes », ces Etats généraux ont constitué une opportunité de les ressortir des tiroirs, pour montrer que de nombreuses pistes avaient déjà été évoquées pour promouvoir le développement économique et social de notre région.

La contribution du Conseil Economique et Social de La Réunion ne prétend pas faire l'inventaire de celles de ses propositions qui sont restées lettres mortes. Mais elle en reprend un grand nombre, classées en fonction des thématiques proposées par l'Etat et qu'il n'a donc pas lui-même choisies.

La CFE-CGC a contribué à la totalité des rapports, notes et avis dont sont issues les propositions et préconisations reprises dans cette contribution. Elle les a tous votés.

Aussi, elle ne peut que donner un avis très favorable à cette contribution, et espérer que certaines des propositions qu'elle contient trouvent enfin concrétisation à l'issue des Etats généraux pour l'Outre-mer.

Pour l'Union CFE-CGC de La Réunion

Alain IGLICKI

CONTRIBUTIONS, RAPPORTS ET AVIS DU C.E.S.R. DE LA REUNION

- Eléments de réflexion sur le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la Réunion - *avril 1999*
- Contributions-cadres du Conseil économique et social régional de la Réunion pour la préparation de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer – *1999*
- Avis sur les schémas de services collectifs – *juillet 1999*
- La coopération régionale : un enjeu pour la Réunion ? - *novembre 1999*
- Le dispositif « emploi-jeune » : d'une opportunité à un enjeu stratégique - *novembre 1999*
- Les déplacements à la Réunion : l'urgence des choix - *décembre 1999*
- Réflexions sur le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi - *juin 2000*
- Le schéma directeur portuaire de Port Réunion - *octobre 2001*
- La vie étudiante : un espace à construire - *décembre 2001*
- La desserte aérienne de la Réunion - *septembre 2001*
- Pour un dispositif répondant aux besoins de l'emploi à la Réunion - *septembre 2002*
- Enjeux et défis de la Réunion à l'horizon 2020 - *septembre 2002*
- Investissement local et fiscalité – *avril 2003*
- L'aménagement, la protection et la valorisation du littoral: un défi pour l'avenir – *octobre 2003*
- Quel projet de développement agricole pour la Réunion ? – *décembre 2003*
- Contribution sur la continuité territoriale – *juin 2004*
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – *octobre 2004*
- Contribution sur l'emploi dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social – *novembre 2004*
- Bilan de mandature 1998-2004
- Avis sur le projet de contribution régionale au cadre de référence stratégique national France- volet « convergence – RUP » (FEDER, FSE et FEADER) - *juin 2005*
- Avis sur le projet de contribution régionale au plan stratégique national pour la pêche volet "convergence - RUP" – *juin 2005*
- Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien – *juillet 2005*
- Avis sur le projet de diagnostic en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013 - *juillet 2006*
- Avis sur le projet de stratégie intégrée en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013 - *septembre 2006*
- La Validation des Acquis de l'Expérience : un enjeu de taille et une réelle opportunité – *décembre 2006*
- Avis sur le projet de contrat de projets Etat/Région/Département 2007-2013 – *février 2007*
- Le foncier et l'immobilier économiques à la Réunion – *mars 2007*
- 1er avis sur « les enjeux que représentent les A.P.E. en négociation entre l'U.E. avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » - *mars 2007.*
- 2ème avis sur « les enjeux que représentent les A.P.E. en négociation entre l'U.E. avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » - *juin 2007.*
- Le congé solidarité : une solution pour la Réunion – *octobre 2007*

- Avis sur le projet présidentiel pour le développement économique de l'Outre-mer – *octobre 2007*
- Premières réflexions sur le projet de loi programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence outre-mer – *mars 2008*
- Contribution concernant la communication européenne sur la stratégie pour les RUP – *avril 2008*
- Avis sur le projet de loi programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence outre-mer – *mai 2008*
- Avis sur le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement – *juin 2008*
- Avis complémentaire sur la saisine rectificative relative au projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-mer – *juillet 2008*
- L'apprentissage : une voie de formation contribuant au développement humain – *novembre 2008*
- Les associations, acteurs essentiels du secteur social et médico-social : des contraintes ; un défi – *novembre 2008*
- Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ? – *novembre 2008*
- Avis sur le rapport « Révision à mi-parcours du dispositif de l'octroi de mer » - *janvier 2009*
- Avis préparé par la commission "Développement économique" sur le rapport d'étude concernant l'évaluation des aides publiques en faveur des entreprises de la Réunion – *février 2009*
- Première contribution du C.E.S.R. : Réorganisation territoriale de la Réunion (*version du 27 février 2009*)
- Avis sur le projet de schéma régional des formations sanitaires et sociales – *mars 2009*

Les rapports mentionnés ci-dessus ainsi que les avis du Conseil économique et social régional sur saisine du Conseil régional, du Conseil général, de l'Etat, sur différents documents d'orientation, de planification, de schéma, sont à votre disposition au C.E.S.R., peuvent vous être adressés sur simple demande, ou sont consultables et chargeables sur le site www.cesr-reunion.fr.

ANNEXES

- Lettre du C.E.S.R. au Préfet de la Réunion du 1^{er} avril 2009
- Lettre du C.E.S.R. au Préfet Richard SAMUEL du 16 avril 2009
- Lettre du C.E.S.R. au Préfet Paul GIROT DE LANGLADE du 24 avril 2009 (proposition pour l'organisation Etats généraux à la Réunion)
- Saisine du Conseil régional en date du 19 mai 2009

Sainte-Clotilde, le 1^{er} avril 2009

LE PRESIDENT

Monsieur le Préfet
de la Région et du Département
de la Réunion

Hôtel de la Préfecture
Place du Barachois
97400 SAINT DENIS

N/Réf. : N°200906430/CESR/JRM/nm

Monsieur le Préfet,

Les Etats généraux de l'Outre-mer seront bientôt lancés dans notre île. C'est pourquoi, les membres du Conseil économique et social régional ont souhaité, dès leur annonce, les préparer en commissions. Ces dernières ont pris connaissance des 8 thèmes retenus par le Conseil des Ministres et qui sont :

- La formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat,
- les productions locales et les conditions d'un développement endogène,
- les grands projets structurants et les conditions du développement durable,
- la rénovation du dialogue social et la formation professionnelle,
- la gouvernance (évolutions institutionnelles locales et adaptation des administrations centrales),
- l'insertion des départements d'Outre-mer dans leur environnement régional,
- l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes,
- l'identité, la culture et la mémoire.

La première réaction de nos membres, après débat, a été qu'un courrier vous soit adressé afin de faire part de leurs craintes ou remarques :

- « les Etats généraux sont « pipés » d'avance et que les personnes qui vont venir, auront déjà rédigé le rapport ; »
- « les thématiques ne correspondent pas aux attentes des Réunionnais (gestion de crise et non de l'avenir) ; »
- « l'approche de la problématique est faite sous un angle négligeant l'existence des Outre-mers (comme cela est fort justement indiqué dans la LODEOM) et donc de la problématique propre à la Réunion ; »
- « ces 8 thèmes nécessitent d'être enrichis par d'autres axes majeurs permettant ainsi un débat ouvert. »

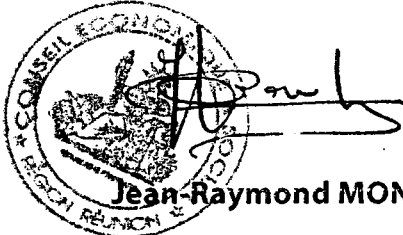
.../...

Compte tenu de ces remarques, que bien entendu je partage pleinement, il me serait agréable que vous puissiez m'indiquer rapidement les possibilités qui s'offrent aux acteurs réunionnais de pouvoir mettre en débat des thématiques complémentaires à celles retenues par le Gouvernement en Conseil des Ministres, voire de les amender.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que les membres du C.E.S.R. se proposent de travailler en tenant compte des différentes orientations stratégiques précédemment élaborées pour la Réunion à l'horizon 2030 (PR2D, SDADD, GERRI, Réunion Ile Verte,...). A partir de ses travaux, le Conseil fera part, lors des Etats généraux, de ses réflexions et propositions concourant à un développement économique et social harmonieux pour la Réunion et ses habitants.

Enfin, des jeunes de quartiers défavorisés de la Réunion m'ont fait part de leur volonté de participer aux Etats généraux. Ils devraient être porteur de réflexions et propositions qui leur sont propres et qu'ils sont actuellement en train d'élaborer. Dans le cas où ce dernier travail se réaliserait, il me semble qu'une place devrait leur être accordée et que les Etats généraux puissent être pour eux un lieu d'expression. Je souhaite sur ce point recueillir votre avis, voire votre approbation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Raymond MONDON

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

10, rue du Béarn - B.P. 7191
97719 SAINT-DENIS MESSAG Cedex 9
Tél. 0262 97.96.30 - Fax 0262 97.96.31
cesr@cr-reunion.fr
www.cesr-reunion.fr

LE PRESIDENT

Sainte-Clotilde, le 16 avril 2009

Monsieur Richard SAMUEL
Préfet
Délégué Général à l'Outre-mer
Coordonnateur national des
Etats Généraux de l'Outre-mer

N/Réf. : N° 2009 07 722 CESR/JRM/DL

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 1^{er} avril 2009, le Conseil économique et social régional de la Réunion avait fait part de ses inquiétudes à Monsieur le Préfet de la Réunion sur l'organisation dans notre île des Etats généraux de l'Outre-mer (copie jointe).

Vous avez eu l'occasion, lors de notre rencontre au C.E.S.R., d'avoir un échange avec moi-même, mais aussi avec des membres de notre Conseil, ce dont je vous remercie.

Au cours de ces réunions où vous avez explicité les Etats généraux, plusieurs demandes vous ont été faites, je vous les réitère par la présente.

Le premier point concerne le calendrier mis en place. Notre souhait est de voir le délai prévu réajusté afin de tenir compte du retard pris à la Réunion. La date du 15 août a été évoquée avec vous pour la date butoir des Etats généraux réunionnais. Celle de fin septembre pour la réunion des Etats généraux de l'Outre-mer à Paris.


Le deuxième point concerne la nécessité d'avoir un temps de réflexion préalable pour que les différentes institutions, ainsi que pour tous ceux qui le souhaitent, puissent apporter une contribution. Ainsi, les Etats généraux locaux seront l'occasion de débattre publiquement des diverses réflexions et propositions qui auront été formulées.

Le troisième point a trait à la nécessité d'ouvrir, dans le cadre des thèmes retenus au plan national, des espaces permettant d'intégrer des thématiques sur lesquelles différents acteurs souhaitent faire des propositions qui seront soumises ensuite à débat.

Sur ces différents points, vous nous avez apporté des éléments de réponse qui demandent aujourd'hui à être confirmés.

Par ailleurs, je tenais à vous informer que le Bureau du C.E.S.R. se réunira le mardi 21 avril 2009 à 9 h 30, afin d'une part prolonger les premières réflexions engagées par nos diverses commissions et d'autre part envisager une contribution du C.E.S.R. susceptible, au mieux, d'**organiser une vaste consultation participative qui permette de mettre à plat les politiques publiques en outre-mer et construire ensemble (à la Réunion) un avenir dans le respect et le dialogue**.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma respectueuse considération.


Jean-Raymond MONDON


REGION REUNION

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

10, rue du Béarn - B.P. 7191
97719 SAINT-DENIS MESSAG Cedex 9
Tél. 0262 97.96.30 - Fax 0262 97.96.31
cesr@cr-reunion.fr
www.cesr-reunion.fr

Sainte-Clotilde, le 24 avril 2009

LE PRESIDENT

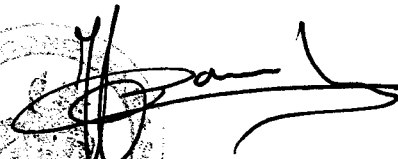
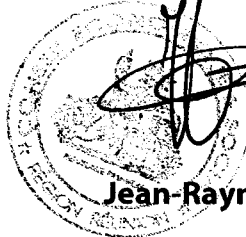
Monsieur Paul GIROT DE LANGLADE
Préfet
Responsable de projet pour
l'organisation des Etats Généraux
à la Réunion

N/Réf. : N° 200908480/CESR/JRM/DL/nm

Monsieur le Préfet,

Suite à votre lettre en date du 17 avril dernier et à nos différents contacts téléphoniques, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une note relative à l'organisation des Etats Généraux à la Réunion ainsi qu'un tableau qui doit faire l'objet d'amendements, de compléments, de corrections, ...

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Raymond MONDON

Etats généraux : Rencontres pour le développement de la REUNION (Proposition)

Les Etats généraux (en 2009) doivent être la première grande manifestation permettant d'une part, d'aborder dans un cadre cohérent et suivant une méthode concertée **entre toutes les parties prenantes**, les enjeux humains, économiques et territoriaux auxquels la Réunion se trouve confrontée, et d'autre part, de définir et proposer un projet de développement pour la société réunionnaise.

Ces Etats généraux devraient être suivis de nouvelles rencontres, sur une périodicité à déterminer (triennale ?) et suivant une approche équivalente, visant à rassembler le plus grand nombre de personnes pour faire le point, actualiser, enrichir, et/ou réorienter le développement économique, social, culturel et environnemental de l'île.

Le fil conducteur des Etats généraux ((2009) devrait se fonder notamment sur la synthèse des différentes stratégies de développement durable de la Réunion (PR2D, SDADD, Ile Verte, GERRI), à partir de laquelle le projet de développement de la Réunion pourra être décliné et partagé au cours des discussions dans les différents ateliers.

Par ailleurs, il est nécessaire que partenaires institutionnels et les Parlementaires soient pleinement associées à l'organisation de ces Etats généraux et des rencontres futures.

Le présent document vise à préciser le fonctionnement des Etats généraux à la Réunion. Doivent ainsi être définis :

- Le calendrier : grandes étapes, réunions des ateliers, rencontres publiques, rendus,...
- L'organisation des ateliers ;
- La méthode de rédaction du Rapport final pour la Réunion ;
- L'utilisation et le suivi des orientations et des propositions issues des ateliers et des décisions qui en découleront (en local, national,...).

1. Le calendrier

1-1 Appel à contributions à toutes institutions et/ou organismes ainsi qu'aux particuliers (du 29 avril au 20 mai)

- a. Mise en place d'un site web spécifique à la Réunion.
- b. Mobilisation de la presse pour faire des sondages, des articles de fond ou pour faire des appels à contribution.
- c. Annonce des thèmes mais en précisant leur possible évolution pour les E.G. afin de tenir compte des contributions.

1-2 Réunions des Présidents et Rapporteurs d'ateliers pressentis pour organisation définitive des E.G. en collaboration avec les partenaires institutionnels (du 29 avril au 10 juin)

- a. Organisation des ateliers (cf. infra).
- b. Rédaction des synthèses qui seront soumises et discutées dans les réunions des ateliers.

1-3 Réunions des ateliers (du 15 juin au 10 juillet)

- a. Chaque atelier tient des réunions dans toute l'île.
- b. Chaque réunion fait l'objet de la rédaction d'une synthèse (compilation des propositions) par le groupe de rapporteurs.

1-4 Séance de Clôture des Premières Rencontres pour le Développement de la Réunion (États Généraux de la Réunion) : 24 juillet

1-5 Communication médias (du 29 avril au 24 juillet)

- a. Mise en place d'une cellule de communication.
- b. Conférence de presse d'ouverture : présence des Présidents et Rapporteurs d'ateliers.
- c. Publication et mise à disposition des synthèses de chaque atelier sur le site et dans la presse.
- d. Point presse régulier (périodicité à définir) des Présidents et Rapporteurs d'atelier.
- e. Conférence de presse de clôture.

2. Organisation des ateliers

- Présidence

La présidence des ateliers doit être confiée à une personnalité compétente dans le domaine traitée, reconnue pour sa neutralité, son objectivité et sa capacité à maintenir les débats dans le contexte du cahier des charges de l'atelier concerné. Une co-présidence peut être envisagée. Le(s) Présidents sont nommés par le Préfet responsable de projet.

Les Présidents appliquent le cahier des charges de l'atelier ; ils maîtrisent en particulier l'ordre du jour et, en collaboration avec les rapporteurs, la fréquence des réunions.

- Collège de Rapporteurs

Le collège de rapporteurs doit être constitué d'au moins 3 personnes représentatives des principales organisations compétentes dans le domaine concerné. Elles sont nommées par le Préfet responsable de projet.

Les rapporteurs prennent note des contributions versées au débat des ateliers. A l'issue de chaque réunion, ils établissent un premier compte-rendu des débats, mis à disposition des participants (sur le site www.etatsgenerauxdeloutremer.fr et/ou sur le site local) pour validation lors de la réunion suivante. Après adoption, ce compte rendu est publié. A l'issue des débats de l'atelier, ils établissent une synthèse, également soumise à validation, puis mise en ligne et transmise à la presse.

Ces synthèses sont destinées à permettre la rédaction du Rapport final des Etats généraux à la Réunion ; elles devront être annexées au Rapport final.

- Participants

Les ateliers sont ouverts à toute personne souhaitant apporter sa contribution au débat, à titre personnel ou au nom d'un organisme spécifique.

- Cahier des charges par atelier

Un cahier des charges est établi pour chaque atelier, par le Président et ses Rapporteurs, selon le schéma suivant :

- l'objet de l'atelier, en fonction de son intitulé et de sa correspondance avec le projet de développement de la Réunion ;
- les thématiques à aborder au cours de l'atelier ;
- le nombre, la fréquence, la durée et l'emplacement des réunions.

D'autre part, afin de faciliter la rédaction des synthèses par atelier et du rapport final des Etats généraux, le cahier des charges définit également la méthodologie de traitement des questions posées, en distinguant :

- les orientations générales ou sectorielles,
- les modalités de mise en œuvre et propositions techniques, en fonction :
 - du niveau de prise de décision (local, national, européen, etc.),
 - du caractère législatif, réglementaire, spécifique, dérogatoire, expérimental, etc...

Autant que de possible, les mesures de mise en œuvre devraient indiquer :

- l'objet et l'objectif (quantifié)
- le responsable de la mise en œuvre
- les bénéficiaires potentiels,
- les modalités de mise en œuvre, le montant ou l'enveloppe financière visée,
- les modalités de suivi et de contrôle.

3. Rédaction du Rapport final des Etats généraux à la Réunion

A l'issue des ateliers, un projet de Rapport final est établi par le Préfet responsable de projet, entouré des Collèges de rapporteurs des ateliers. Ce Rapport est présenté aux Présidents d'ateliers pour validation. Il est ensuite mis en ligne puis présenté au cours d'une « assemblée générale de clôture », au cours de laquelle il peut faire l'objet de corrections ou ajustements.

L'objectif doit être de décrire précisément aussi l'environnement dont on a besoin : Qu'attend-on de l'Etat ? Des collectivités ? Dans quel délai ? ...

Le rapport final validé par le Préfet responsable de projet et les Présidents d'ateliers est alors transmis aux Collectivités, et aux différents organismes ayant transmis des contributions pour avis. (avis sous quinzaine).

A noter que le Conseil régional, comme le Conseil général, ont la possibilité de faire des propositions législatives et réglementaires (cf. Code Général des Collectivités Territoriales art : L3444-2 et L4433-3)

4. Suivi et utilisation des résultats

Le Rapport final a vocation à être soumis au Gouvernement, dans la perspective du Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM).

Il convient de rappeler que l'enjeu des Etats généraux consiste notamment à permettre de prendre en compte et valoriser les atouts et spécificités de chacune des régions concernées. Aussi, il ne devra pas être établi de synthèse globale des rapports transmis.

Au contraire, sur la base de ces rapports, le Conseil interministériel devrait permettre la définition par le Gouvernement d'une stratégie politique propre à chaque département, à décliner au niveau légal approprié. Ces conclusions devront être transmises aux Collectivités et aux différents organismes ayant transmis des contributions.

Il y a nécessité de créer une commission indépendante régionale d'évaluation des politiques publiques. Elle serait ainsi destinataire des conclusions du CIOM, de même que la Commission nationale d'évaluation des politiques publiques, instituée par la LODEOM.

ORGANISATION DES ETATS GENERAUX (essai de compatibilité et éléments complémentaires)

| Ateliers | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
|-------------------------------|---|--|---|---|--|--|--|---|
| Etat | * Formation des prix * Circuits de distribution * pouvoir d'achat | * Productions locales * Conditions d'un développement endogène | * Grands projets structurants * Conditions d'un développement durable | * Rénovation du dialogue social * Formation professionnelle | Gouvernance (évolutions institutionnelles locales, adaptation des administrations centrales) | Insertion des DOM dans leur environnement régional | * Egalité des chances * Promotion de la diversité * Insertion des jeunes | * Identité * Culture * Mémoire |
| C.E.S.R. | * Les revenus * La fiscalité avec 2 * (Désenclavement aérien, maritime) avec 3 | * Valorisation du travail * Favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs réunionnais * La fiscalité avec 1 * Quelles valeurs ajoutées dans quels métiers ? * (Désenclavement aérien, maritime et TIC) avec 3 | * Le choix du long terme (pour la compétitivité économique) * Equilibre du développement territorial : - les espaces - la ville - le logement (l'habitat) - les pôles économiques - les déplacements * Désenclavement aérien et maritime (et TIC) avec 1, 2 et 6 | * Maîtriser l'illettrisme * Adapter les formations aux besoins des marchés locaux et extérieurs (Anglais) * Formations spécifiques aux nouvelles filières ou nouveaux métiers (Réunion Ile verte) | | * Désenclavement dans les usages du haut débit (TIC) * Attractivité et sécurité pour les investisseurs extérieurs * (Désenclavement aérien, maritime et TIC) avec 3 | * Insertion des illettrés par l'économie sociale et solidaire * (Valorisation du travail) avec 2 | La culture : fondement du processus de développement |
| Ajouts et propositions | *Concurrence / monopoles * Prise en compte des surcoûts (cf. Europe) * outils complémentaires pour la régulation du marché intérieur * (continuité territoriale) avec 2 | * Quelles productions (niches) pour l'export (y compris en matière de services)? * continuité territoriale * cf..GERRI + Réunion Ile verte+PR2D+... | cf.. GERRI (Energie Renouvellement) avec 2 * Assainissement * Déchets * Reseaux d'alimentation d'eau potable | * Renforcement des attributions et du rôle du CESR (à préciser) | cf.. note de réflexion sur la réforme territoriale *Une Direction et un conseiller dans chaque ministère (pour une meilleur connaissance des outre-mer) | *Etre "hub" pour les TIC (à défaut de l'aérien et du maritime) * Plate-forme d'hébergement WEB | *Mobilité * VAE * GPEC (y compris dans le secteur public, mais pour cela il faudrait que l'Etat donne l'exemple et ne garde pas ses données statistiques) *Emplois aidés * soutien scolaire renforcé dans le primaire (y compris pendant les vacances) *scolarisation généralisée à 2 ans * L'orientation | |
| | *Observatoire des prix et des revenus (Pouvoir d'investigation?) * Renforcement de la direction de la concurrence et de la consommation *Pourquoi un coefficient de risque bancaire supérieur à la Réunion/métropole? Est-ce un problème d'impayé, de moindre productivité ou un reste de colonialisme? * Octroi de mer: faire diminuer d'un point chaque année tous les taux à partir de 2014. Mais pendant 4 ans, geler les recettes de chaque collectivité, le complément étant affecté au financement de l'aménagement des zones d'activités . | * Mutualisation, organisation, structuration par branche et réalisation de contrat d'études prospectives (pour GPEC) * regroupement par pôle pour avoir une synergie entre recherche, entreprises et formations (pour les DAS) * Poursuite des exonérations de droits de douane pour les matières premières et les produits semi-finis * pérennité des systèmes d'aides et stabilité des dispositifs * Système de santé performant et veille sanitaire (CHU) | *Plate-forme d'hébergement WEB **Multiplication des cables vers l'extérieur" pour accès à très haut débit et poursuite de l'amélioration de la desserte interne (+ action sur les coûts) * Construction HQE/HPE *Compagnie Régionale maritime | *Conventions collectives nationales ou de branches (suprèssion de l'article 16 de la loi "PERBEN" * structuration par branche | *Que l'Etat ait moins de secret dans ses statistiques et études d'évaluations (dernière exemple: coût en + et en - des mesures de la LODEOM) . * Renforcement de l'appareil statistique local pour pouvoir mener l'évaluation des politiques publiques et mettre en place un tableau de bord économique et social trimestriel (avec publication et examen des lacunes d'information) * Mettre en place un service pour l'évaluation des politiques publiques indépendant de l'Etat ,de la Région et du Département. * limitation du cumul des mandats pour renforcer la démocratie *Cellule d'évaluation des politiques publiques | * développement du tourisme (sans visa) et du transport aérien * installation du bureau de la coopération du Ministère des affaires étrangères chargé de la ZOI * Extension du "passeport mobilité vers les pays de la ZOI avec simplification de la mise en oeuvre | * Reconstitution du dispositif du congé solidarité pour tenir compte de la transition démographique (jusqu'en 2025) *Développement de l'économie sociale et solidaire avec formation des salariés et des bénévoles (activités sociales et économiques sociales en particulier) * Maintenir ou rétablir le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes diplômés | * continuité territoriale pour accès à la presse nationale, aux chaînes de télévision gratuite de métropole,... |

Eventuellement, les 8 ateliers proposés par l'Etat peuvent soit être subdivisés en sous ateliers, soit être regroupés.

Exemple: Pour l'atelier 2, on peut imaginer un sous atelier sur "quel rôle pour l'agriculture dans la société réunionnaise?"
A contrario, les ateliers 2, 4 et 7 pourraient être regroupés, puis être subdivisés autrement...éventuellement (par DAS?).

Quelques variables de vulnérabilité des petites économies insulaires:
Energie (actions du PRERURE+GERRI+... OK)
Transport (coût du fret/ valeur des importations): agir sur les coûts et les équipements sur l'aérien, maritime et TIC
Importance des importations / PIB
Spécialisation dans un petit nombre de produits à l'export (sucre, pêche, tourisme,...

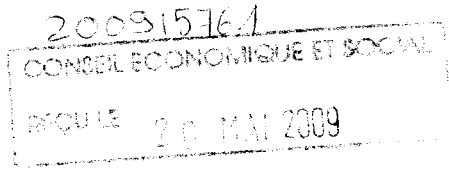
Pour conclusion: La REUNION semble forte pour avoir des ambitions, mais semble souffrir pour les atteindre...pour se donner les moyens d'agir , pour la mise en œuvre des actions ainsi que pour mettre en œuvre des outils de suivi/évaluation.

Saint-Denis, le 19 MAI 2009

LE PRESIDENT

Monsieur Jean-Raymond MONDON
Président du CESR

10, rue du Béarn
BP 7191
97719 Saint-Denis Messag Cedex 9



Monsieur le Président,

A l'initiative du Président de La République, le Gouvernement a lancé des « Etats Généraux de l'Outre Mer » pour recueillir les avis des acteurs et citoyens de chaque Département d'Outre Mer sur leur vision de l'avenir et du développement de leur région.

Dans le contexte de cette réflexion, la Région Réunion, comme d'autres collectivités, sera amenée à donner son point de vue dans la perspective du Conseil Interministériel de l'Outre Mer qui doit venir clore le processus de ces Etats Généraux.

Aussi, dans cette perspective et dans le prolongement des réflexions déjà menées à l'occasion notamment de l'élaboration du PR2D, je souhaite que votre Conseil puisse adresser au Conseil Régional une contribution dans des délais compatibles avec le calendrier des Etats Généraux et celui de la réflexion régionale, l'idéal étant de pouvoir en disposer début juillet.

Naturellement si les thèmes proposés par le Gouvernement aux Etats Généraux peuvent servir de cadre de référence pour votre contribution, cette dernière peut être librement enrichie des sujets que votre Conseil jugerait pertinents d'abord s'agissant du développement de notre île et des enjeux auxquels elle est confrontée.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette saisine, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Paul Vergès
Paul Vergès